

« C'est pas HUMAIN ! »

Stop à la déshumanisation de notre société



*Un cri solidaire des plus pauvres  
Prise de parole associative*





**Luttés Solidarités Travail ASBL - LST**

*Rue Pépin, 27 – 5000 Namur*

*081/22 15 12 (Namur)*

*081/84 48 22 (Andenne)*

[www.mouvement-lst.org](http://www.mouvement-lst.org)

[fédération@mouvement-lst.org](mailto:fédération@mouvement-lst.org)

**ATD Quart-monde**

*Av. Victor Jacobs, 12 - 1040 Bruxelles*

*02/650.08.70 (accueil général)*

[www.atd-quartmonde.be](http://www.atd-quartmonde.be)

[contact@atd-quartmonde.be](mailto:contact@atd-quartmonde.be)

**Association de Défense des Allocataires Sociaux – aDAS**

*225/1 rue du Progrès - 1030 Bruxelles*

*+32 (0)489 75 76 02*

[www.adasasbl.be](http://www.adasasbl.be)

[info@adasasbl.be](mailto:info@adasasbl.be)

**Front Commun des SDF**

*+32 (0)479 68 60 20*

*www.frontsdf.be*

**Centre de médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie  
CMGV**

*Rue Borgnet, 12 – 5000 Namur*

*081/24.18.14*

[www.cmgv.be](http://www.cmgv.be)

[info@cmgv.be](mailto:info@cmgv.be)

Table des matières
--------------------

1. Préambule : Genèse d'un projet collectif .....	5
2. Pour bien comprendre notre point de vue .....	7
2.1 Nous parlons de déshumanisation .....	7
2.2 L'accès aux droits pour les plus pauvres, véritable baromètre de la démocratie .....	8
2.2.1 Sécurité d'existence, aide résiduaire, aide d'urgence .....	8
2.2.2 Dans l'emploi, entretenir la concurrence .....	9
2.2.3 La pauvreté comme intérêt général... de la compétitivité ....	10
2.2.4 Espoir d'engagement politique .....	11
3. La déshumanisation : Cinq lorgnettes d'une même réalité .....	13
Grille de lecture .....	13
3.1 Recul des protections sociales .....	15
3.1.1 L'« Etat social actif » attaque nos droits.....	15
3.1.2 Déshumanisation et cadre légaux.....	25
3.2 Droit de vivre en famille .....	29
3.2.1 Prendre la famille dans son ensemble .....	29
3.2.2 Le placement comme seule réponse .....	31
3.2.3 Et les services dans tout ça ?.....	33
3.2.4 Pour nos enfants.....	36
3.2.5 Un déracinement des parents. ....	39
3.2.6 Vivre la misère, c'est vivre dans la peur.....	41
3.2.7 Participation des plus pauvres. ....	42
3.3 Le statut « cohabitant » .....	43
3.3.1 Contrôle, discrimination, sanction, et inégalité.....	44
3.3.2 Quand solidarité devient fraude. ....	45
3.3.3 Parents-enfants : inversion brutale d'un ordre « naturel » et juridique. ....	46
3.3.4 Cohabitation et revenus : l'emploi à tout prix. ....	47
3.3.5 Dans la rue : cohabiter « avec le vent » ? ou le règne de l'arbitraire. ....	49

3.3.6	Domiciliation forcée.....	50
3.3.7	Créativité, fraude et survie.....	52
3.3.8	Des changements possibles.....	53
3.4	Notre citoyenneté à travers des « Etiquettes ». ....	55
3.4.1	Une place de citoyen respecté plutôt que jugé. ....	55
3.4.2	L'école nous donne déjà une étiquette. ....	56
3.4.3	Elles nous collent à la peau. ....	57
3.4.4	Dans l'emploi. ....	58
3.4.5	Même nos noms, notre histoire.....	59
3.4.6	Citoyen.ne de seconde zone. ....	60
3.4.7	Que faire : Résignation, révolte ou rassemblement ? .....	62
3.4.8	Quelle responsabilité ?.....	63
3.5	Numérisation et Robotisation. ....	65
3.5.1	Une nouvelle norme, changeante, difficilement appropriable. 65	
3.5.2	Fracture numérique et renforcement des inégalités. ....	66
3.5.3	Déshumanisation. ....	67
3.5.4	Moins de droits, moins de maîtrise, plus de contrôles et de sanctions. ....	68
3.5.5	A notre insu... ..	69
3.5.6	Robotisation, numérisation et emplois. ....	70
3.5.7	Pertinence et maîtrise de l'outil : deux visions du monde. ..	70
3.5.8	Un impact sur toute notre citoyenneté. ....	71
4.	en appui de nos réflexions : une vidéo .....	73
5.	Synthèse et perspectives .....	74

# **1. PRÉAMBULE : GENÈSE D'UN PROJET COLLECTIF**

Nous sommes au printemps 2021. A Bruxelles, quelques 400 personnes « sans papiers » mènent une grève de la faim de plusieurs semaines. Certaines d'entre elles sont en situation illégale depuis de nombreuses années. Elles veulent faire reconnaître leur situation et obtenir un statut légal qui leur permette de vivre et travailler légalement sur le territoire belge.

« C'est inhumain » s'exclame un militant de Luttes Solidarités Travail à Namur, au sein d'une réunion où l'on évoque cette situation.

Dans ce groupe, nous réfléchissons à la situation. Ce qui est particulièrement inhumain, c'est le silence, qui en devient mépris, des pouvoir public face à cette réalité. Mais aussi, il s'agit d'une violence institutionnelle qui se banalise de plus en plus. Elle se banalise au même titre que les exclusions massives du droit à des allocations de chômage ou la répression des personnes qui mendient et parfois habitent la rue par manque de logements, ou encore de certaines pratiques et exigences vis-à-vis d'allocataires sociaux, qui peuvent être apparentées à un traitement inhumain et dégradant. Toutes ces violences illustrent la déshumanisation de notre société. Cette déshumanisation dont nous sommes, nous les plus pauvres, les premières victimes.

Au sein de LST, nous avons dénoncé cette violence, et marqué notre solidarité aux grévistes de la faim. Pour nous, cette banalisation du risque de mort ou de séquelles irréversibles pour les grévistes, accompagnée de blocages legalistes du pouvoir politique constitue une forme extrêmement grave de mépris et de violences instituées.

Face à nos constats, nous ne pouvons pas nous arrêter là.

A ce moment, le Mouvement LST réfléchit également aux manifestations du 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère et à son contenu pour cette année 2021.

D'autres associations se sont mobilisées autour de cette grève de la faim et ont marqué leur indignation. Un grand nombre d'entre elles sont contactées. La plupart rejoignent le constat de cette déshumanisation croissante.

Pour ces associations<sup>1</sup>, le 17 octobre 2021, journée mondiale du refus de la misère sera le point de départ de la formalisation de cette réflexion. Elle est annoncée aux représentants du Parlement wallon devant la dalle « en l'honneur des victimes de la misère ». Rendez-vous est pris pour le 17 octobre 2022 afin de rendre compte de la réflexion.

L'après-midi du même jour, les militant.e.s de ces associations se rassemblent une première fois autour de 5 ateliers choisis pour illustrer cette déshumanisation : le recul des protections sociales, le droit de vivre en famille, le statut de cohabitant, la citoyenneté à travers les « étiquettes », et la robotisation/numérisation de la société.

Ces thèmes n'ont pas été choisis au hasard. Nous vivons dans la grande pauvreté, pour certain.e.s depuis un grand nombre d'années, et portons ici notre réalité, nos espoirs, nos revendications pour un monde plus équitable, plus juste, plus... Humain.

Pour nous, il ne s'agit donc pas de découvertes nouvelles mais une synthèse actuelle de ce que nous exprimons collectivement à travers nos diverses associations, à de multiples reprises et depuis bien longtemps...

Une année durant, la réflexion va se nourrir : de petits groupes en réunions plénières, de débats en synthèses, d'expressions en rédactions. En voici le fruit.

Les citations non-référencées ci-dessous proviennent toutes d'ateliers 'famille' organisés par ATD Quart Monde, LST, ou lors des journées de travail inter-associatives (ATD, LST, aDAS, CMGC, Front des SDF) du 18 octobre 2021, du 19 avril 2022 et du 22 septembre 2022.

---

<sup>1</sup> Nos associations sont : Luttes-Solidarités-Travail ASBL (LST), Association de défense des allocataires sociaux (aDAS), Le front commun des SDF, le Centre de médiation des gens du voyage et des Roms en Wallonie (CMGV), ATD Quart-Monde.

## 2. POUR BIEN COMPRENDRE NOTRE POINT DE VUE

### 2.1 Nous parlons de déshumanisation

Nous faisons collectivement le constat d'une **déshumanisation** totale de la société.

**-Nous parlons de déshumanisation en parlant des cadres légaux** qui nous enferment dans une citoyenneté de misère particulière.

Depuis de nombreuses années, nous sommes les témoins privilégiés d'un constat amer du recul des protections sociales et des solidarités si durement gagnées par les générations précédentes. Depuis de nombreuses années, nous sommes aussi témoins et acteurs de solidarités humaines spontanées et pourtant réprimées et sanctionnées.<sup>2</sup>

**-Nous parlons de déshumanisation à propos des discours politiques et citoyens stigmatisants**, qui font croire que notre situation ne serait que le résultat de nos choix, de notre responsabilité.

**-Ainsi, nous parlons de déshumanisation par les étiquettes qui nous collent à la peau.** Elles ne se décolent pas facilement, elles nous rendent la vie impossible.

On nous appelle « les baraquis », on nous dit sales, fainéants, fraudeurs... Alors que, laissés pour compte, nous aspirons à autre chose. Nous aspirons à ce que nos vies puissent être reconnues comme ayant une valeur similaire à celle de tout être humain, qu'il soit puissant ou plus anonyme.

**-Nous parlons de déshumanisation en parlant de numérisation et robotisation.** Lorsque des fonctions humaines sont remplacées par des machines. On constate cela dans les services publics, les administrations et les commerces.

**-Nous parlons de déshumanisation quand de nos vies, tout le monde s'en mêle.** Jusqu'au choix même de concevoir une famille ou non. Jusqu'au kidnapping légal de nos enfants par le placement.

<sup>2</sup> LST 2014 : [https://www.mouvement-lst.org/documents/2014/2014-10-17\\_JMRM\\_LST\\_criminalisation\\_pauvrete.pdf](https://www.mouvement-lst.org/documents/2014/2014-10-17_JMRM_LST_criminalisation_pauvrete.pdf)



## 2.2 L'accès aux droits pour les plus pauvres, véritable baromètre de la démocratie

Ce que nous, les plus pauvres, vivons tous les jours est le reflet des choix fondamentaux de notre société.

Les démocraties revendiquent une citoyenneté pour tous. Nous constatons cependant que l'organisation sociale, économique et juridique de nos sociétés renforce des injustices et des inégalités énormes. C'est dans la vie des plus pauvres que se concentrent les conséquences inhumaines de ces inégalités.

Le niveau de la démocratie s'évalue donc prioritairement au départ de ce qui est imposé et que la société tolère comme conditions de vie aux plus pauvres.

### 2.2.1 Sécurité d'existence, aide résiduaire, aide d'urgence

Nous avons, par exemple, régulièrement revendiqué le renforcement de la sécurité sociale plutôt qu'un développement des droits dits "résiduaire" tels que l'aide sociale des CPAS par exemple, qui devraient rester limités. Avec les politiques liées à un "Etat social actif", nous assistons depuis les années nonante, à de nombreuses pratiques d'exclusion des droits sociaux qui poussent de nombreux bénéficiaires, exclus de la sécurité sociale (ex. chômage), vers les CPAS pour y demander de l'aide. C'est ainsi que des solidarités instituées au niveau Fédéral glissent vers le niveau local, à charge des CPAS et des communes.

Ainsi, En 1994 déjà, dans le RGP<sup>3</sup>, nous faisons ce constat.

*"La séparation entre l'aide sociale et la sécurité sociale peut être, dans une situation de crise budgétaire, un moyen pour aligner vers le bas la protection sociale, en transférant des bénéficiaires des allocations de chômage vers l'aide sociale. Certaines règles de fonctionnement qui ne fonctionnaient*

---

<sup>3</sup> Rapport Général sur la Pauvreté (RGP) : Durant les années 1992 à 1994, des associations militantes construisent et pilotent, avec la FRB, un premier rapport Général sur la Pauvreté commandé par le gouvernement. Voir note et lien ci-dessous.

que dans le "résiduaire" ont été introduites dans la sécurité sociale. "4

## 2.2.2 Dans l'emploi, entretenir la concurrence

Les dérives d'une logique accrue de conditionnalité des droits fondamentaux étaient déjà dénoncées collectivement dans le rapport général sur la pauvreté, en 1994 et de nombreuses fois depuis.

*"... Nous pensons que c'est à travers les mécanismes de concurrence que prend forme la condition de sous-prolétaire. Chaque fois que les projets de promotion ou de formation s'appuient sur les mêmes types de mécanismes, ils produisent généralement pour les plus pauvres une situation d'échec. On observe ce genre de production à travers l'ensemble des activités humaines. Les plus pauvres se retrouvent dans les moins bons logements, les réseaux de formation qui débouchent sur un avenir précaire, une sécurité d'existence incertaine. Lorsqu'il y a du travail, c'est souvent dans des travaux pénibles et mal rémunérés". (Luttes Solidarités Travail asbl)<sup>5</sup>*

*" Les plus pauvres ne sont pas uniquement concernés par les mesures prises dans le cadre de l'aide sociale mais aussi celles relatives à la sécurité sociale, et notamment les allocations de chômage, celles qui visent les actifs. "Au niveau des revenus du travail, l'argument de la compétitivité des entreprises forcera une diminution des coûts salariaux. Actuellement cette diminution porte principalement sur les charges sociales. On observe également une volonté d'agir sur le coût direct du travail entre autres par les sauts d'index. On peut prévoir qu'à terme dans de nombreux secteurs la compression des salaires deviendra une réalité courante. L'insécurité des travailleurs face à la croissance du chômage sera encore renforcée par les mécanismes de flexibilité, par*

<sup>4</sup> RGP -1994 ; p. 187 version électronique, [https://www.mouvement-lst.org/documents/annees1990/1995\\_rapport\\_general\\_pauvrete.pdf](https://www.mouvement-lst.org/documents/annees1990/1995_rapport_general_pauvrete.pdf)

<sup>5</sup> RGP -1994 ; p. 187 version électronique, [https://www.mouvement-lst.org/documents/annees1990/1995\\_rapport\\_general\\_pauvrete.pdf](https://www.mouvement-lst.org/documents/annees1990/1995_rapport_general_pauvrete.pdf)

*la diminution des protections contractuelles des travailleurs, par la volonté de diminuer le pouvoir syndical. Les travailleurs les plus pauvres sont directement concernés par ces perspectives même s'ils ne sont pas actuellement dans un contrat de travail". (Lutttes Solidarités Travail asbl) <sup>6</sup>*

### **2.2.3 La pauvreté comme intérêt général... de la compétitivité**

*... Ou comment tirer l'ensemble du monde du travail « vers le bas ».*

Comme beaucoup, nous sommes tributaires des conjonctures socio-économiques (crises économiques, écologiques, du logement, de l'énergie, ...) et nous ne nions pas que celles-ci ont un impact direct sur nous et sur d'autres couches de la population. Cependant, nous tenons à témoigner que même dans les périodes de très bonne conjoncture pour l'ensemble de nos sociétés, nous étions relégués avec nos familles dans les zones de misère.

Nous identifions que dans les périodes de crises conjoncturelles, les pouvoirs de décisions argumentent et justifient certaines décisions « au nom d'intérêts supérieurs ». Elles s'avèrent cependant injustes, inéquitables et aux conséquences catastrophiques pour les populations les plus fragilisées.

Et souvent, elles tirent l'ensemble du monde du travail « vers le bas ».

Ce qui nous faisait écrire dans le RGP en 1992-1994 :

*... "Les systèmes de lutte contre la pauvreté, le chômage ou l'exclusion agissent sur les éléments qui entament directement la sécurité d'existence des citoyens :*

*- au nom de la compétitivité on tente de réduire les coûts salariaux,*

---

<sup>6</sup>RGP -1994 ; p. 188 version électronique, [https://www.mouvement-lst.org/documents/annees1990/1995\\_rapport\\_general\\_pauvrete.pdf](https://www.mouvement-lst.org/documents/annees1990/1995_rapport_general_pauvrete.pdf)

*- au nom de l'assainissement des finances publiques et de l'équilibre de la sécurité sociale, on introduit des moyens d'exclusion plus efficaces,*

*- au nom de l'équité, de nouveaux critères organisent le minimex<sup>7</sup> en vue d'une plus grande sélectivité et aussi d'une modification des ayants droit.*

*Le rôle des États et des pouvoirs politiques dans les démocraties n'est-il pas de garantir à chaque citoyen les droits et les moyens d'une existence digne ? A ce niveau la perception de l'impôt devrait atteindre de manière équitable tous les domaines de la création de richesse. Les plus pauvres s'étonnent du fait que la part contributive aux effets de la crise soit inégalement répartie. .... "<sup>8</sup>*

Aux crises liées à des restructurations de l'économie mondiale des années nonante, dont nous dénonçons les effets dévastateurs en matière de production d'inégalités et de misères, il faut ajouter actuellement les crises climatique, migratoire, géopolitique... qui nous imposent des contraintes supplémentaires et des changements majeurs aux niveaux économique, social, etc. Tout cela remet à l'ordre du jour, de manière cruciale, des enjeux fondamentaux qui concernent les solidarités humaines, nos modes de productions (exploitations) et de consommation, ainsi qu'une sécurité d'existence adaptée à toutes les formes de vie qui constituent l'humanité et l'environnement.

#### **2.2.4 Espoir d'engagement politique**

Le 18 octobre 2021, dans l'enceinte du Parlement de Wallonie, son Président, Mr Marcourt, rejoignait notre analyse en rappelant :

*« [...] Nous avons tous une part de responsabilité dans notre vie, c'est évident. Mais faire poser la responsabilité sur la personne qui elle-même vit dans la précarité est, pour moi,*

<sup>7</sup> Minimex : actuellement revenu d'intégration.

<sup>8</sup> RGP: 1994 ; p. 195. version électronique, [https://www.mouvement-lst.org/documents/annees1990/1995\\_rapport\\_general\\_pauvrete.pdf](https://www.mouvement-lst.org/documents/annees1990/1995_rapport_general_pauvrete.pdf)

*inacceptable. Et nous devons collectivement continuer ce combat »<sup>9</sup>*

Bien que cette position politique tranche avec un discours ambiant, nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'une position commune de l'ensemble de la classe politique et d'une majorité de citoyens.

---

<sup>9</sup> Extrait choisi du discours d'accueil de Mr Marcourt, Président du Parlement wallon. 18 octobre 2021.

### **3. LA DÉSHUMANISATION : CINQ LORNETTES D'UNE MÊME RÉALITÉ**

#### **Grille de lecture**

Nous avons entamé la construction de notre réflexion, dès la fin du printemps 2021, au départ des situations subies par ces 400 personnes sans papiers, qui, dans les églises et les universités avaient entamé une grève de la faim dans le but se faire entendre. Nos combats les rejoignent. Nous les soutenons car « eux comme nous, ils luttent pour une vie meilleure », nous rappelait Aurore, dans le cadre d'une assemblée de militant.e.s du mouvement LST en décembre 2021. Au départ de ces constats de réponse inhumaine (voire d'évitement) des pouvoirs publics face à ces vies cabossées et écrasées, comme le sont les nôtres, nous avons décidé de nous unir à leurs revendications que nous estimons essentielles et légitimes.

#### **5 thématiques, une réalité**

Nous proposons une lecture de la « déshumanisation » au travers de cinq aspects importants de notre vie :

- le recul de nos protections sociales,
- le droit de vivre en famille bafoué,
- me statut cohabitant, outil de contrôle et de discrimination,
- les étiquettes qui nous enferment dans une citoyenneté de seconde zone,
- la robotisation et la numérisation de multiples pans de la vie.

#### **Nos thématiques imbriquées**

Les thématiques abordées dans ce travail collectif sont intimement liées les unes aux autres.

Les démarches de contrôles et de répressions se renforcent les unes, les autres. Le statut de cohabitant vient interférer dans nos vies de familles, et provoque par effet de glissement, l'aggravation des étiquettes que nous devons subir. Les étiquettes que nous portons influent dans l'arbitraire qui s'impose à nous dans l'octroi de nos droits pourtant fondamentaux. Nos difficultés à faire valoir nos droits par le biais de l'informatique fait peser

sur nous de nombreuses étiquettes et influe sur nos vies, en particulier au niveau de famille, etc.

### **Une réflexion actuelle, qui s'inscrit dans notre histoire.**

*« Quand je relis des articles de 1988, c'est dur dur, car je vois qu'il y a beaucoup de choses qui n'ont pas bougé. »*

Patricia, Militante du Mouvement LST, s'est plongée - dans le cadre de ce travail collectif sur la déshumanisation - dans l'historique des publications des articles du journal « la main dans la main » du Mouvement LST. Elle fait le constat que bien des éléments sont réfléchis de longue date autour de ces différents thèmes et que peu d'évolutions sont à constater, voire se sont dégradées.

Même si le constat est plus souvent amer que réjouissant, il nous importait de mettre toujours « l'actualité » en relation avec notre histoire. De nombreuses références sont faites à de précédentes analyses et publications.

## 3.1 Recul des protections sociales

Le recul des protections sociales est un élément édifiant de « déshumanisation ». Cela nous a amené à réfléchir collectivement et à nous plonger dans l'histoire des luttes sociales. Faire le constat du recul actuel des protections sociales éclaire nos situations de vie, de familles, la pauvreté que nous subissons. On mesure d'emblée « l'imbrication » des cinq thématiques choisies.

Nous l'abordons ici historiquement à partir du développement de « l'Etat social actif », fin des années 1980.

### **3.1.1 L'« Etat social actif » attaque nos droits.**

En Belgique, les politiques sociales menées depuis plus de trente ans ont entraîné des réformes qui ont fragilisé fortement la protection sociale de la majorité de la population, en particulier celle des personnes déjà les plus précarisées.

#### **3.1.1.1 *Les premiers pas de l'« Etat social actif ». La contractualisation du minimex pour les jeunes.***

Dans notre pays, depuis une quarantaine d'années, nous sommes entrés de plain-pied dans ce que l'on appelle communément l' « Etat social actif ».

Contrairement à ce que ce nom donnerait à penser, il ne s'agit pas d'une logique de renforcement de la logique solidaire, et donc sociale, de l'Etat, mais bien au contraire du glissement des responsabilités et solidarités collectives vers l'individu, jugé passif et donc sommé de pourvoir activement à sa propre sécurité de vie.

Bien avant les années 2000, nous constatons certaines réformes antisociales qui ont touché tout particulièrement les femmes et les jeunes :

#### *Le statut de cohabitant : économie et discrimination*

Déjà avant les années quatre-vingt, dès la loi de 1974 à propos des CPAS, le « statut cohabitant » est introduit dans nos législations sociales avec le



but avoué de faire des économies budgétaires. Statut particulièrement discriminant pour les femmes et d'ailleurs condamné à ce titre par le Conseil Economique et Social des Nations Unies déjà depuis les années nonante. Les décisions prises par la suite et liées à la mise en place de l' « Etat social actif » ont accentué le caractère discriminant de ce statut. Ce statut du cohabitant a tellement d'impact sur nos vies que nous en avons fait un des thèmes de la présente analyse. Nous l'abordons donc en détail dans un autre chapitre.

### *La contractualisation du minimex pour les jeunes : Porte ouverte à de nouvelles contraintes pour tous les allocataires sociaux.*

En 1993, le gouvernement de l'époque commence à contractualiser ce qu'on appelle encore le droit au minimum de moyens d'existence, le « minimex ».10

Cette contractualisation prend place dans le cadre d'une première réforme majeure de la loi de 1974 instituant le droit au minimex. Celle-ci est souvent reprise sous l'intitulé de "réforme Onkelinx".

Si elle abroge, entre autres, certaines dispositions législatives concernant la répression du vagabondage et de la mendicité, dont l'enfermement pour vagabondage, par contre cette loi d'urgence pour une société plus solidaire introduit de nouvelles conditions pour l'accès au minimex, dont le PIIS (contrat d'intégration sociale) pour les jeunes de 18 à 25 ans. A partir de cette date, les CPAS peuvent imposer aux jeunes de moins de 25 ans un contrat dans lequel ceux-ci s'engagent à réaliser des contreparties en échange de l'aide financière qui leur est allouée. Ce gouvernement justifie cette disposition en argumentant qu'il s'agit là de responsabiliser les jeunes par rapport à leur devenir.

Très rapidement, en réponses instituées, on a vu se développer dans les communes des règlements anti-mendicité et la multiplication des activations des allocataires sociaux, à travers des activités obligatoires dans le cadre des CPAS, ou d'autres administrations qui assument le suivi des personnes sans emploi, activations que nous assimilons dans de nombreux cas à du travail forcé.<sup>11</sup>

Progressivement, la contractualisation des droits sociaux prend donc une importance capitale en tant qu'instrument de contrainte sur les personnes qui dépendent des CPAS ou des allocations de chômage.

---

<sup>10</sup> Loi du 12 janvier 1993 contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire.

<sup>11</sup> LST: La main dans la main. N° spécial ; sur les activations. N° 340. Mars 2017 [https://www.mouvement-lst.org/lmdlm/2017-03\\_lmdlm.pdf](https://www.mouvement-lst.org/lmdlm/2017-03_lmdlm.pdf)

### **3.1.1.2 Entrée de plain-pied dans l' « Etat social actif » : exemples**

Il est clair que ce que nous présentons ici n'est pas exhaustif dans la lecture du détricotage de la sécurité sociale et des protections sociales. Il ne s'agit ici que de certains éléments permettant de saisir la portée que cela représente sur nos familles, nos vies, ...

Depuis le début des années 2000, nous sommes entrés de plain-pied dans l'Etat social actif. De grosses étapes balisent les réformes qui se sont produites et qui ont touché la sécurité sociale et l'aide sociale.

- *En 2002, le minimex devient le droit à l'intégration sociale : encore davantage de contrat et de contrôle*

Le CPAS change de nom et devient Centre Public d'Action Sociale au lieu de Centre Public d'Aide Sociale. Le droit à l'intégration sociale remplace le droit à un revenu minimum ; il peut prendre plusieurs formes : le revenu d'intégration (RI), une formation ou un emploi. Le contrat d'intégration sociale introduit en 1993 devient obligatoire sous la forme du projet individualisé d'intégration sociale (PIIS).

Le contrat (PIIS) que les CPAS pouvaient imposer depuis 1993 devient obligatoire pour les jeunes de moins de 25 ans. Pour les personnes plus âgées, il pourra être établi à la demande du CPAS ou de « l'usager ». Autant dire qu'à partir de 2002, la contractualisation du droit à l'intégration sociale aura tendance à se généraliser aussi aux personnes de plus de 25 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, le PIIS est généralisé et rendu obligatoire pour toutes les nouvelles demandes de revenu d'intégration, tout nouveau bénéficiaire. Le PIIS ajoute un nombre important de conditions subjectives aux conditions légales de base qui donnent accès au droit à l'intégration sociale et au revenu d'intégration.

- *Le projet individualisé d'intégration sociale*

- Axé sur la remise au travail dans des contrats précaires, de formation, d'activations, ...

Le PIIS constitue un élément essentiel qui introduit une part importante d'arbitraire pour l'accès et le maintien du revenu d'intégration.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> LST: Regard des plus pauvres sur le projet individualisé d'intégration sociale, avril 2016.

*Il est souvent fortement axé sur l'insertion professionnelle dans des (contrats de travail) « activations » diverses, précaires et à durée déterminée qui dérogent aux règles élémentaires qui encadrent les contrats de travail. Et ne permettent pas de sortir de la pauvreté sur le long terme.*

*Il est soumis à la possibilité d'une suspension d'un à trois mois. Comment fait-on pour vivre pendant un ou trois mois quand il s'agit du dernier filet de protection ?*

*Il renforce encore les rapports de pouvoir existants.*

*Il augmente encore davantage le rapport de pouvoir entre l'administration et l'usager. Vu que la signature de celui-ci est obligatoire pour obtenir le RI, la personne concernée n'est pas véritablement en mesure de négocier le contenu de son Projet Individuel d'Intégration Sociale. Dès lors, ce PIIS n'est pas un outil d'émancipation comme le prétendent certain.e.s, mais plus certainement un instrument de contrôle social.<sup>13</sup>*

- Exigeant et contraignant comme de véritables contrats d'emploi

Le mouvement LST dénonce depuis de nombreuses années ces contraintes. Il s'agit d'activités qui se réalisent normalement dans le cadre d'emplois contractuels réglementés et protégés par la législation du travail.<sup>14</sup> Bien souvent, ces activités imposées pour obtenir et maintenir le droit au revenu d'intégration ne sont pas des réels contrats de travail ou d'emploi. On constate qu'elles dérogent aux règles élémentaires de la protection des travailleurs.euses en matières de rémunération, de cotisations sociales, de respect des conventions collective etc.

Ces activations "hors du droit élémentaire de la protection des travailleurs et travailleuses ", sont souvent utilisées comme un passage obligé pour accéder éventuellement à de véritables contrats d'emploi qui répondent aux conditions des article 60 §7, ou 61 de la Loi organique des CPAS.

Bien que ces contrats en ART 60-61, généralement des CDD, respectent les règles de base matière de rémunération, de cotisations, d'assurances, ...,

<sup>13</sup> Lire aussi : LST, « La main dans la main » février 2022 n° 389 & février 2022 n°390. [http://www.mouvement-lst.org/publications\\_lmdlm.html](http://www.mouvement-lst.org/publications_lmdlm.html)

<sup>14</sup> Par exemple, divers secteurs : le nettoyage, la construction, entretien parcs et jardins, le bûcheronnage, les déménagements, assistances scolaire, etc., que le mouvement LST dénonce depuis, comme des pratiques de travail forcé.

et permettent un retour vers les droits de la sécurité sociale, ils restent très précaires et participent à la fragilisation du monde du travail.

➤ Pour se retrouver... au chômage

Pour la majorité des personnes mises au travail dans ces contrats, l'aboutissement sera-au bout d'un an, d'un an et demi ou de deux ans selon leur âge et leur histoire d'emploi - un licenciement et l'accès aux allocations de chômage. Par ailleurs, de nombreux CPAS obligent des bénéficiaires du RI à effectuer des prestations en activation, sans contrat de travail, avec un défraiement de 2 ou 3 €/H en faisant miroiter l'obtention du Art 60/61 après ces périodes de « retour aux exigences de l'emploi ».

Comment, dès lors, interpréter qu'un outil qui se prétend « d'intégration » a en fait pour résultat, à tout le mieux un *statuquo*, et le plus souvent une plus grande précarité ?

Cette évolution fragilise en profondeur les droits en faisant pression sur les travailleurs, de telle sorte que ceux-ci acceptent de travailler dans des conditions moins favorables. Ainsi le patronat peut précariser les conditions de travail et de salaire. Ces politiques, loin de créer des emplois de qualité, stables, utiles socialement et écologiquement, obligent les travailleurs, principalement les plus précaires, à se soumettre à des conditions accrues de flexibilité : multiplication des CDD, contrats intérimaires, temps partiels, ...

Comme on l'entend souvent dans les communications de l'Union Européenne, il ne faut pas que les droits sociaux soient des pièges à l'emploi. Mais au lieu d'en conclure qu'il fallait absolument améliorer les conditions de travail, le choix a été fait d'empirer la situation des personnes privées d'emploi. La modification de la loi sur le minimex en loi sur le droit à l'intégration sociale a été un excellent tremplin et ballon d'essai pour imposer à la sécurité sociale, par la suite, des modifications qui iront dans le même sens.

- *Le plan d'accompagnement des demandeurs d'emploi*

Si les CPAS ont mis en place un « plan d'intégration » pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, l'ONEm développe de son côté un « plan d'accompagnement des chômeurs » qui correspond à la même logique d'activation et au même résultat de précarisation.

- Dès 2004 : intensification du contrôle de la disponibilité des chômeuses et chômeurs ! vers un chômeur responsable de sa situation

Jusqu'au début des années nonante, l'ONEm contrôlait la disponibilité des chômeurs.euses sur le marché de l'emploi en imposant des contrôles de disponibilité à travers le pointage quotidien à des heures variables. Les cachets journaliers sur la carte de pointage attestaient de cette disponibilité. En plus de ce contrôle d'autres mesures de suivi et d'accompagnement était développées par les services du chômage, ONEm et FOREm après sa création.

Dès 2004 les contrôles de la recherche active sous peine d'exclusion se développent. La nécessité d'avoir des preuves opposables de recherches d'emplois en nombre suffisant, et le développement des pratiques d'accompagnement individualisé répond à un changement fondamental. Auparavant la logique était le traitement du « chômage de masse », vu dans sa globalité, avec des responsabilités sociétales et le chômeur comme victime du manque d'emploi. Après la mise en place des activations et du contrôle individuel de la recherche d'emploi (plan d'accompagnement), le demandeur d'emploi est considéré de plus en plus comme responsable de sa situation.

- Contractualisation de l'aide, contrôle actif et individuel : à la baguette !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce contrôle est régionalisé. En Wallonie, il y a donc le FOREm Conseil pour l'accompagnement et le FOREm Contrôle pour l'évaluation de la disponibilité active et passive sur le marché du travail. Même l'accompagnement réalisé par le FOREm Conseil est devenu beaucoup plus contraignant puisqu'il a été contractualisé sous la forme du plan d'action individualisé que chômeuses et chômeurs sont obligés de signer. Comme pour le revenu d'intégration, les demandeuses ou demandeurs d'emploi sont encore davantage placés dans une situation de dépendance par rapport à l'administration.

- Le chômeur fautif de ne pas avoir de travail

La problématique du chômage est complètement individualisée. En effet, la logique qui sous-tend le contrôle de la disponibilité et la contractualisation de l'accompagnement est que ce sont les chômeuses et chômeurs qui seraient responsables du fait qu'ils n'ont pas de travail. Même constat pour les bénéficiaires du revenu d'intégration : si leur situation n'est pas bonne, ce serait principalement de leur faute.

### *Vers un individu seul responsable de son état*

Ces deux exemple (PIIS et PAC) illustrent combien nous assistons à une libéralisation de nos systèmes de sécurité sociale et d'aide sociale. Autrement dit, c'est à l'individu qu'il revient de tout faire pour se tirer du

mauvais pas dans lequel il est au niveau social ou au niveau de l'emploi. L'Etat, les pouvoirs politiques et économiques se déchargent de leurs responsabilités collectives sur les personnes. Au lieu de traiter le système qui produit le déclassement économique et social de manière permanente, on traite et on encadre les « déclassés ».

### [Mettre le monde du travail sous pression par l'intermédiaire des plus pauvres](#)

Les demandeurs d'emploi (chômeuses, chômeurs indemnisés ou en revenu d'intégration) sont ainsi mis sous pression afin qu'ils acceptent de travailler dans des conditions de plus en plus précaires.

Déjà en 1994 nous faisons ces constats.

*La plupart d'entre nous sont sans travail, et quand ils en trouvent, c'est généralement pour des travaux pénibles, peu payés et parfois non déclarés. Nous ne savons pas de quoi sera fait le lendemain. Ces conditions de vie imposées aux citoyens les plus pauvres sont indignes pour une société qui prétend vivre une démocratie politique. De plus en plus, les tendances qui se précisent actuellement produiront de plus en plus de pauvreté demain et une exploitation extrême et légalisée des plus pauvres. [...] A qui profiteront les coûts horaires avantageux, déductibles fiscalement pour ceux qui utiliseront la main d'œuvre des ALE (Agences locales pour l'Emploi) dans lesquelles seront obligés de s'inscrire les allocataires sociaux de plus de deux ans ? Dans un tel système les plus riches paieront effectivement parfois moins de 100 francs par heure grâce à la déduction fiscale. [...] Nous savons par expérience qu'à partir des zones de misère dans lesquelles nous devons vivre, notre dignité se façonne dans les luttes. Nous sommes les premiers à lutter quotidiennement contre la pauvreté. A travers des démarches pour obtenir un droit qui nous est refusé, dans la recherche presque permanente d'un logement, dans les recherches pour trouver "un vrai travail" avec un "vrai contrat", par des démarches pour que nos enfants soient acceptés dans les écoles, pour d'autres c'est à travers la recherche d'un abri et d'un morceau de pain qui permettra de survivre... Cette lutte contre la misère, que nous menons en permanence, porte aussi ses solidarités. Combien d'entre nous n'ont-ils pas hébergé des proches et d'autres qui se*

*trouvaient à la rue. Souvent, au risque d'être pénalisé vu les législations sur la "cohabitation" pour les allocataires sociaux, ou pour d'autres, au risque de mettre en péril le minimum de "sécurité" qu'ils venaient de retrouver. Combien de fois certains d'entre nous ont dit "Nous luttons pour que nos enfants ne connaissent pas les mêmes difficultés que nous", ou encore "Nous luttons pour que les choses changent et que d'autres ne vivent pas ce qu'on a dû subir". Par ces luttes, ces solidarités, ce refus de la misère qui continue à détruire, nous construirons une place digne pour toutes les familles, pour toute personne. Cela ne sera possible que si l'ensemble de la société peut entendre et reconnaître nos luttes et qu'elle décide de fonder son développement sur des valeurs de solidarité et de justice plutôt que sur celles du profit effréné et sur l'exploitation de l'homme".<sup>15</sup>*

- *D'autres mesures... Dans le même sens*

En plus du PIIS et du PAC détaillés ci-dessus, plusieurs autres mesures vont dans ce sens.

Citons parmi d'autres :

-**Les allocations d'insertion ont été limitées dans le temps** et les jeunes de plus de 25 ans n'ont plus la possibilité d'accéder à des allocations de chômage à la fin des études.

-Depuis plusieurs législatures, **des mesures de dégressivité accrue des allocations de chômage** ont été prises.

-Des partis politiques veulent **limiter dans le temps** l'ensemble des allocations de chômage au nom d'une soi-disant augmentation des créations d'emplois.

-**Une nouvelle réforme du FOREm** prendra cours à partir de janvier 2023. Elle augmentera les contraintes sur les chômeuses et chômeurs afin que celles-ci et ceux-ci correspondent au marché de l'emploi voulu par le patronat.

**Multiplication des visites domiciliaires** (souvent très intrusives dans la vie privée) pour les personnes en revenu d'intégration. Dans de nombreux cas, elles portent des atteintes graves à la vie intime des personnes et

---

<sup>15</sup> Extrait de l'intervention de Luc Lefèbre, représentant de Luttés Solidarités Travail au Rassemblement organisé à Gand le 10 avril 1994 "Een waardige plaats voor alle gezinnen in de samenleving".

provoquent des exclusions d'un droit qui est pourtant le dernier filet de protection sociale.

**-Chasse au domicile fictif** : les pouvoirs politiques, qui ne sont pas en panne d'imagination quand il s'agit de réprimer les personnes les plus fragiles, ont demandé, non seulement à la police, mais même à la Poste de jouer un rôle actif et direct dans la dénonciation des soi-disant domiciles fictifs.

**-Traque des sans-papier (projet de loi)** : toujours pendante mais mise de côté pour l'instant, cette proposition datant du gouvernement Michel qui permettrait d'entrer dans les lieux où sont logées les personnes sans-papiers pour les arrêter, les incarcérer dans un centre fermé et les expulser du pays.

-Pression accrue des CPAS vers **la mise au travail à tout prix**, dans des emplois qui ne correspondent en rien aux compétences et réalités de vie des personnes (par exemple, sans prise en compte du manque de moyens de transport, du manque d'infrastructures de garde d'enfant, etc.), ce qui aboutit à des suspensions et exclusions pour soi-disant non-respect de l'obligation de la disposition au travail.

Tous ces dispositifs coercitifs permettent d'exercer une pression constante sur les conditions de travail et de salaire de toutes les travailleuses et travailleurs. Il y a un lien entre fragilisation des droits sociaux et dérégulation des droits du travail. On l'a vu en Belgique, tout récemment, avec le vote de lois qui donnent plus de possibilités au patronat pour flexibiliser les conditions de travail dans leur ensemble, notamment par l'introduction de changements importants dans l'organisation de la semaine hebdomadaire de travail.

Par la chasse à la soi-disant fraude sociale et à l'étranger sans-papiers, nos gouvernements font subir à un nombre important de personnes, des expulsions et des exclusions des droits sociaux...Pour quel résultat ?

### *Fraude sociale V/S fraude fiscale : deux poids deux mesures ?*

Bien entendu, des gens « trichent » par rapport au statut cohabitant, pour améliorer un ordinaire bien souvent en dessous du seuil de pauvreté. On appelle cela la « fraude sociale », qui comme on l'a vu est sanctionnée avec un arsenal répressif bien développé.

D'autres études ont déjà montré que la fraude fiscale, organisée principalement par les détenteurs de capitaux génère un « manque à gagner » pour les finances publiques de plusieurs dizaines de milliards



d'euros. Sans commune mesures donc avec ce que « rapporte » la lutte contre la fraude sociale. Et bizarrement, cette fraude fiscale, elle, n'est pas poursuivie avec les moyens et l'assiduité qu'elle mérite.

### **3.1.1.3 Des constats déjà anciens**

Voici ce qu'on peut lire dans une évaluation développée par les militant.e.s de LST, à propos des **réponses apportées par les politiques** à nos revendications, dix après le premier rapport sur la pauvreté de 1992-94:

*"[...] En dix ans, s'il y a eu quelques avancées ponctuelles, la souffrance reste la même, voire elle s'est amplifiée avec le recul de l'attention au vécu et à l'histoire. Nous constatons un développement des contrôles et de la culpabilisation des personnes les plus pauvres quant à leur capacité à correspondre à ce qu'on attend d'eux comme parents, comme travailleurs, comme locataires, comme malades, comme usagers de services... Comme si leur situation était liée à leur incompétence, on leur impose différentes remises à niveau ou formations, qui sont la plupart du temps vécues comme des lieux de mépris. Quant aux investigations des services sociaux, ce qui a été gagné, c'est d'abord le renforcement du poids des travailleurs sociaux. Ils sont dorénavant garantis de la qualité d'assermentés dans les CPAS. Par ailleurs, dans une situation de difficulté budgétaire des pouvoirs publics, nous constatons un recul de l'aide matérielle de survie qui s'impose. Ceci s'amplifie avec les difficultés budgétaires d'un grand nombre de communes. Ce qui fera le moins de bruit, c'est la restriction qu'on impose dans la solidarité vers le plus pauvre, un recul de l'aide, associé à une augmentation importante du coût de la vie, et en particulier des loyers et des frais de santé. Il faut à tout prix inverser la tendance. .... "<sup>16</sup>*

---

<sup>16</sup> LST 17 octobre 2004: Le Rapport Général sur la Pauvreté a 10 ans. Résistons à l'enterrement de la lutte contre la pauvreté. P. 7. [http://www.mouvement-lst.org/documents/2004/2004-10-17\\_rgp\\_10ans.pdf](http://www.mouvement-lst.org/documents/2004/2004-10-17_rgp_10ans.pdf)

## 3.1.2 Déshumanisation et cadre légaux

### 3.1.2.1 *Solidarité sanctionnée, solidarité encouragée : démonstration par l'absurde*

Lorsqu'on est bénéficiaire d'une allocation sociale, accueillir temporairement un proche dans le besoin peut être dangereux car cela peut influencer négativement les déjà maigres revenus. Ce qui est en question ici est le statut de cohabitant, tellement important et destructeur qu'il fait l'objet de tout un chapitre de cette analyse.

Nous l'abordons cependant déjà ici pour démontrer les effets d'un revirement subit du cadre légal. D'une part, ce revirement est d'une violence et d'un mépris inouï à l'égard des personnes vivant ces situations de longue date ; d'autre part il montre que des situations prétendues immuables (le statut cohabitant) peuvent être levées par simple volonté politique.

En effet, subitement, ensuite des inondations de juillet 2021, puis de la venue des réfugiés Ukrainiens, ces solidarités sanctionnées sont subitement encouragées... Absurde et violent !

Démonstration.

- *Solidarité familiale sanctionnée*

Une maman nous partageait récemment : « J'ai accueilli ma fille qui était à la rue avec ses enfants. Il a fallu faire des pieds et des mains pour qu'elle puisse avoir son attestation de sdf pour prétendre à l'aide du CPAS et une avoir une priorité pour accéder au logement social. Priorité indispensable pour rester en famille et éviter le placement des enfants. Je l'ai hébergée avec ses enfants pour éviter le pire. Notre intention n'était pas de vivre ensemble ». <sup>17</sup>

Ce qui questionnait cette maman, c'est le statut du cohabitant, le risque de tout perdre car en accueillant « au grand jour » sa fille, chacun risquait de passer du statut d'isolé à celui de cohabitant avec perte significative des revenus. Assurer les solidarités que l'Etat n'assume pas, c'est donc prendre le risque d'être sanctionné par ce même Etat !

---

<sup>17</sup> Témoignage d'une maman.

Par ailleurs, le témoignage fait aussi référence à une situation de « sans abri » qui permet des priorités d'accès au logement social. Tracasserie qui s'ajoute donc à une situation déjà difficile. Sans compter que si la maman accueille sa fille, celle-ci pourrait être considérée comme n'étant plus à la rue au regard des travailleurs sociaux et des services administratifs.

On devine dès lors à quel point cet accueil, cet exemple de solidarité, était un immense sujet de tensions et d'inquiétudes légitimes tant pour la fille que pour la maman et qui s'ajoutaient aux difficultés administratives et juridiques.

Tenons-nous en cependant ici aux conséquences que peut avoir l'accueil sur les revenus. Il faut faire le choix entre cette perte de revenu ou « tricher », en cachant cette situation d'accueil. Cela fait des années que bon nombre d'entre nous sont confrontés à ces tensions. Et la loi ne semble pas prête à changer !

- *Solidarité aux sinistrés encouragée*

Suite aux inondations de juillet 2021 puis de l'afflux de réfugiés Ukrainiens, et dans ces conditions particulières uniquement, ce qui était interdit et sanctionné devient subitement encouragé et récompensé.

Qu'en retenir ?

-Pour des raisons particulières les cadres légaux sont tout à fait relatifs, sujets à modifications.

-La différence de traitement avec la situation de cette maman qui supportait tous les risques liés au statut de cohabitant en hébergeant sa fille, constitue une discrimination instituée dans les cadres légaux. En ce qui concerne le statut cohabitant ce n'est jamais qu'une discrimination de plus.

-Si les décideurs politiques imaginaient développer de la solidarité par cette dérogation "partielle" et partielle, c'est plutôt la dimension du mépris à l'égard des réalités de vie des pauvres qu'ils ont mis une fois de plus en évidence.

Ainsi, les cadres légaux ont été adaptés dans le cadre de l'accueil de réfugiés Ukrainiens en ce qui concerne le statut cohabitant. La communication faite autour de cette adaptation est intéressante : il serait pénalisant qu'ils soient repris sur la composition de ménage, l'accueil ne devrait pas impacter les revenus du groupe de personnes présentes dans le logement.

**Cette différence de traitement est d'une violence extrême mais prouve par l'absurde que le statut 'cohabitant' pourrait tout à fait être supprimé.**

ci-dessous, en guise d'illustration, un extrait tiré du site « Camille » (caisse d'allocations familiales)<sup>18</sup>

Votre famille accueille des **ressortissants ukrainiens** sous son toit suite à la guerre en Ukraine ? Camille est si fière de vous compter parmi nos familles et vous explique tout ce qu'il faut savoir.

#### **Quel impact sur vos allocations familiales ?**

L'accueil de ces personnes au sein de votre famille va modifier votre composition de ménage à la commune. En principe, cette modification peut vous faire perdre le bénéfice de vos éventuels suppléments.

Pendant, dans le cas où vous **recevez des ressortissants ukrainiens** et que nous disposons de la preuve que ces personnes bénéficient d'une protection temporaire, **l'effet de ce changement peut être neutralisé.**

Dans ce cas, vous pourrez **continuer à bénéficier des suppléments octroyés.**

#### **Quelles démarches devez-vous faire ?**

Camille sera **automatiquement avertie** de votre changement de composition de ménage par votre commune.

Prenez contact le plus **rapidement possible** avec votre conseiller pour l'avertir de votre changement situation. Nous pourrions mettre à jour votre dossier pour renverser la présomption de ménage de fait.

#### **Le droit aux allocations familiales pour les familles ukrainiennes**

Après leur enregistrement à la commune de résidence, les ressortissants ukrainiens qui arrivent en Belgique reçoivent une carte de séjour (carte A).

Grâce à la protection temporaire octroyée, les familles ukrainiennes **peuvent bénéficier des allocations familiales** pendant leur séjour en Belgique.

Pour en faire la demande, il suffit de compléter notre [formulaire en ligne](#).

---

<sup>18</sup> <https://www.camille.be/actualites/votre-famille-accueille-des-ukrainiens>

### **3.1.2.2 Les cadre légaux intouchables ? Une question de volonté politique**

Dans ce bref explicatif de la fragilisation de la population par des cadres légaux souvent présentés comme intouchables par les divers responsables nous pouvons faire le constat que dans des circonstances particulières ces cadres sont modifiés.

En voici d'autres exemples.

On peut pointer certains droits « facilités » durant la crise COVID.

Les « droits passerelle », ou encore la suppression de démarches administratives individuelles pour l'octroi de colis alimentaires via le CPAS, la démarche était rendue automatique, les demandes de revenu d'intégration ou les démarches liées au chômage octroyé par simple appel téléphonique, ...

De nombreuses autres voix se sont déjà élevées sans être encore entendues. Entres autres celles des plus pauvres qui, dans le premier Rapport Général sur la Pauvreté en 92-94 plaidaient plutôt pour un renforcement et un élargissement de l'accès à la sécurité sociale.

### **3.1.2.3 L'arbitraire**

*Et comme si ça ne suffisait pas, s'ajoute alors « ça dépend sur qui tu tombes ». L'arbitraire. L'arbitraire lié à la personne, le travailleur social, le professionnel sur qui tu tomberas et qui influencera la décision. Décision qui impacte nos vies, nos revenus, notre avenir, nos enfants, ...*

## 3.2 Droit de vivre en famille

La vie en famille est ce qui nous est le plus cher. C'est aussi un domaine extrêmement sensible, qui touche au plus personnel, au plus intime. Par conséquent, toute intervention extérieure est vécue comme une intrusion, une déshumanisation.

Ce chapitre a été écrit pour l'essentiel lors d'ateliers réunissant des personnes en situation de grande pauvreté, vivant au quotidien l'exclusion sociale. Un mode d'expression direct résulte de cette écriture collective. Ce chapitre met particulièrement en évidence l'imbrication avec les autres thématiques abordées dans ce travail. Accès au droit, protection sociale, revenu et emploi, étiquettes, ... conditionnent en effet ce droit premier et fondamental à la famille.

Parce que nous sommes des êtres humains, nous avons droit à la vie privée, nous avons le droit de fonder une famille et de vivre en famille, comme tout le monde. Mais ces droits fondamentaux ne sont pas respectés.

### 3.2.1 Prendre la famille dans son ensemble

**Notre priorité, c'est le bonheur de nos enfants, on voudrait qu'ils aient une vie meilleure que la nôtre, un meilleur avenir, qu'ils puissent apprendre. Mais pour élever un enfant, il faut des moyens.**

Des moyens, c'est suffisamment d'argent. Mais pas seulement. Ce sont les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution et dans la Déclaration des Droits de l'Homme, des droits valables pour tout le monde mais qui ne sont pas appliqués pour tous.

*« Ce qu'il y a de bien dans les lois, doit être respecté ». « Au moins ça », nous disait une militante lors d'une de nos rencontres.*

Comment élever correctement ses enfants quand on n'a pas de logement ou qu'on vit dans un logement pourri ? La santé de tous les membres de la famille en prend un coup. Quand on vit dans un logement bruyant, trop petit, on s'énerve plus vite. Quand on n'a pas d'emploi alors qu'on voudrait travailler, non seulement on n'a pas assez d'argent, mais on tourne en rond

entre ses 4 murs, on déprime, ou on peut devenir plus agressif. Comment élever correctement un enfant quand l'argent manque pour payer tout ce dont il aurait besoin ?

« En plus des revenus, un logement décent est indispensable pour les enfants : par ex des chambres correctes, sans champignons mauvais pour la santé. Il faut toujours camoufler, repeindre... Quand le SAJ<sup>19</sup> vient, ils pointent les manquements. Il y a un minimum à avoir point de vue décence. Quand tu n'as ni logement décent ni revenu suffisant, on te dit que tu n'es pas capable d'élever tes enfants. Le SAJ, au lieu de tenir l'église au milieu du village, disperse tout. Le SAJ devrait nous aider à trouver des solutions. »

**Pour que le droit de vivre en famille soit vraiment le droit de tous, il faut veiller à ce que toutes les familles aient les moyens de vivre dignement.**

## On est privé des moyens nécessaires pour pouvoir bien élever un enfant



(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)

Les conditions de vie difficiles des parents cassent les familles. La loi prévoit pourtant qu'il faut tout faire pour que les enfants puissent grandir avec leurs parents, revenir le plus vite possible dans leur famille s'ils ont été placés.

<sup>19</sup> Service d'Aide à la Jeunesse.

Les lois et les services devraient donc veiller à ce que les familles aient les moyens d'élever correctement leurs enfants. L'argent qu'on met pour placer les enfants devrait plutôt servir à soutenir les parents. Tous les droits sont liés. Que tout le monde obtienne ses droits, simplifier les démarches, limiter l'arbitraire des institutions... tout ce qui est repris dans ce cahier de revendications est important pour que le droit à vivre en famille soit enfin respecté. Encore un aspect transversal de notre analyse.

*« J'ai un logement social. L'assistante sociale du Foyer promet un logement plus grand, mais elle s'en fout. Quand je pose une question, elle ne répond pas. On ne tient pas compte que je me suis mise en ménage et qu'on voudrait une chambre pour accueillir nos enfants. On souhaite changer de logement, avoir un plus grand appartement. Il faut tenir compte du handicap, du retour des enfants placés, avoir suffisamment de place pour vivre. »*

*« Le logement c'est essentiel. Mais quand tu es au CPAS, quand tu es jeune, sans diplôme, sans travail... tu n'es pas bien accueilli par les propriétaires. Alors, tu prends ce que tu trouves. Ce n'est pas possible de bien vivre en famille sans logement correct. C'est bien de lutter contre les logements insalubres, les marchands de sommeil. Mais si on te met à la rue, c'est encore pire ! C'est bien de refaire les trottoirs, mais il n'y a pas assez de logements sociaux. Il faudrait d'abord en faire, par exemple refaire les maisons abandonnées, refaire des bâtiments anciens... »*

Quand les travailleurs sociaux découvrent nos conditions de vie, ils s'inquiètent pour nos enfants. Nous aussi, nous sommes inquiets ! Nous savons que nos enfants souffrent de tout cela, que c'est mauvais pour leur avenir.

### **3.2.2 Le placement comme seule réponse**

Placer un enfant coûte cher, très cher. **Nous demandons de donner les moyens nécessaires à la famille, que les parents puissent élever eux-mêmes leurs enfants. Si on respectait tous les droits fondamentaux - le droit à un logement décent, le droit à des revenus suffisants, le droit à un emploi décent, etc., cela changerait la vie des familles et donc la vie des enfants.**



Quand on prend quelqu'un pour « moins que les autres », comme s'il n'était pas un être humain à part entière, on se permet n'importe quoi avec lui, on se permet de ne pas respecter ses droits.

Quand on ne respecte pas ses parents, quand on les juge, cela empêche l'enfant de grandir, de vivre avec les autres, de vivre comme les autres, cela l'empêche d'apprendre comme les autres enfants.

*« Ils devraient surtout apprendre à plus de communication, apprendre la souffrance des parents, être à l'écoute des parents. Nathalie, elle savait que je me battais pour mes enfants, elle croyait que j'étais capable, j'apprenais avec elle. Les autres ne faisaient rien, ils disaient « ça ne sert à rien », elle n'est pas capable. Quand tu n'as pas de soutien, tu finis par baisser les bras. Nathalie, elle était avec nous jusqu'au bout, elle nous soutenait jusqu'au bout. Pas le week-end quand même : elle aussi avait le droit à sa vie privée ! Ce qui est dégueulasse, c'est qu'on lui disait qu'elle était trop proche de nous, on ne lui a pas laissé le droit de continuer avec nous. J'ai aussi connu une infirmière comme ça. C'est un lien important quand on a des difficultés. »*

**La précarité, la pauvreté des parents... aggravent le risque de placement.**

**La précarité, la pauvreté... détruisent les familles.**

A cause des placements, suite à des placements, quand on se retrouve à la rue ou plus généralement à cause des conditions de vie, des familles se déchirent. Des déchirements, cela arrive dans toutes les familles, mais la précarité augmente les difficultés.

*« A cause que je suis restée 8 ans dans la rue, je ne vois plus mes enfants, et du coup, je ne vois plus mes petits-enfants, c'est très dur. Je vais avoir 70 ans et personne ne vient me dire bonjour. J'ai perdu le lien avec ma famille à cause que je suis restée à la rue. »*

*« Parfois, il y a une incompréhension. L'institution ne comprend pas la situation des parents et les parents ne comprennent pas ce que l'institution veut faire. L'injustice peut arriver sur base de ces incompréhensions. »*

Quand tout manque, il arrive que l'on fasse des choses illégales pour essayer de s'en sortir et après, on se retrouve en prison et c'est encore pire.

*« Quand mon homme a fait de la prison, après on m'a dit 'Ce n'est pas un homme pour toi'. Ma famille, les services, ils ont tout fait pour nous séparer. »*

*« Normalement, les parents soutiennent leurs jeunes pour qu'ils démarrent bien dans la vie. C'est ce qu'on voudrait faire mais pour nous, c'est difficile. Quand on a le RIS et qu'on devient « cohabitant », au contraire on doit demander à notre enfant de nous donner de l'argent. C'est le monde à l'envers. »*

**Il faut tenir compte de la famille dans son ensemble. Les grands-parents, en particulier, sont importants pour les enfants.**

*« Quand j'ai été placé, je n'ai plus vu mes grands-parents, ni mes oncle et tante, ni mes cousins... Je n'avais plus de famille ».*

### **3.2.3 Et les services dans tout ça ?**

**De nombreux services créent une concurrence destructrice de liens et de partenariats réels entre, d'une part les institutions et familles d'accueil, d'autre part les parents en situation de précarité.**

Ils ont pris la place des parents sans donner à ceux-ci les moyens d'avancer, d'améliorer leur vie et celle de leurs enfants. Quand ceux-ci ont 18 ans, ils se retrouvent souvent en grande difficulté. Les jeunes sont souvent peu préparés à la sortie du placement, au retour en famille, alors qu'il faudrait les préparer à la vie qui sera plus difficile que dans la famille d'accueil ou l'institution. Il faudrait préparer aussi les parents qui ne connaissent plus bien leurs enfants qui ont grandi loin d'eux.

*« J'ai été placé, on m'a largué à la rue quand j'ai eu 18 ans. »*

*« Quand ma fille était dans sa famille d'accueil, elle avait tout ce qu'elle voulait. A 18 ans, elle est revenue chez moi. Elle ne comprenait pas que je ne pouvais pas lui donner la même vie. On était « cohabitant », je n'avais même plus assez pour vivre, elle aurait dû me donner son RIS pour qu'on s'en sorte, mais elle voulait se payer des choses, elle avait été habituée comme ça. On s'est disputés. Elle est partie. Moi qui rêvais depuis tant d'années de son retour à la maison, je me suis tellement battu pour la ravoir, cela a été terriblement dur. »*

**Il est important pour les enfants de grandir auprès de leurs parents, de leurs frères et sœurs.**

*« Si tu sépares les frères et sœurs, après il n'y a pas de bonne entente entre eux. Si un enfant peut rester avec les parents et les autres pas, ils sont jaloux, ils ne comprennent pas, ils pensent que leurs parents ne les aiment pas. »*

**Et il faut absolument veiller à ce que le lien entre parents et enfants ne soit pas cassé.**

Quand l'enfant est placé, les parents n'ont plus droit aux allocations familiales, ou seulement une petite partie. Pourtant, aller rendre visite à son enfant, le prendre en week-end, cela coûte. Et c'est très compliqué quand l'enfant est placé loin et qu'on n'a pas de voiture.

*« Mes enfants ont été placés, ils étaient tout petits. On avait droit à 1h de visite par semaine, mais c'était loin, on n'avait pas de voiture, il fallait prendre 2 trains et puis le bus. Et il fallait être à l'heure, sinon c'était foutu. Il fallait trouver l'argent : on ne recevait plus d'allocations familiales, seulement le CPAS. En même temps, on nous demandait de chercher du travail et parfois, on avait une convocation le jour de la visite. Par chance, j'ai eu une aide-familiale qui nous emmenait avec sa voiture, il n'y en a pas beaucoup qui font ça. Dans son service, on le lui a reproché, on lui a dit qu'elle faisait trop pour nous, qu'elle était trop proche. »*

Parfois, parce que la vie est trop compliquée, c'est difficile pour nous de nous occuper de nos enfants tous les jours. Il nous arrive d'avoir besoin d'un internat. Mais l'internat, ce n'est pas le placement. C'est prendre les parents au sérieux, demander leur avis, chercher avec eux ce qui sera le mieux pour l'enfant, décider ensemble.

*« Quand l'enfant est dans une institution, parce qu'il a besoin d'un centre pour handicapés ou parce qu'il a été placé, il faudrait plus de communication entre l'institution et les parents, que les parents puissent veiller à ce que leur enfant (quel que soit son âge) soit bien dans l'institution, ne soit pas maltraité. »*

**Il faut que tous les parents puissent trouver facilement, rapidement, les soutiens dont ils ont besoin pour réussir leur projet familial.**

**Nous demandons une attention particulière pour l'école et de la part de l'école :** nous savons combien les parents sont mis en difficulté, ont du mal avec l'école : il y a beaucoup de travail à faire pour arriver à ce que parents et école agissent ensemble pour les enfants. Pour l'avoir vécu dans le projet 'Nos ambitions pour l'école - pour une école où tous réussissent'<sup>20</sup>, nous savons que c'est possible à condition d'y mettre les moyens nécessaires.

*« On voudrait que nos enfants aient un meilleur avenir, qu'ils puissent apprendre. Moi, j'ai eu des profs qui disaient que je*

<sup>20</sup> Projet porté par ATD Quart Monde et CGé - Changement pour l'Egalité ; cf <https://atd-quartmonde.be/nos-ambitions-pour-lecole/>

*ne réussirais jamais, je me faisais frapper. On a besoin d'une bonne école. Les parents ne peuvent pas apprendre aux enfants tout ce qu'il faudrait. »*

*« J'ai été tellement humiliée, harcelée à l'école... par les élèves mais aussi par les profs. C'est pour ça que j'ai arrêté les cours ».*

### **3.2.4 Pour nos enfants.**

**Nous donnons à nos enfants ce que nous avons de meilleur** : notre amour. Nous leur transmettons des savoir-faire pour se débrouiller avec peu. Nous leur transmettons des valeurs : ce combat de tous les jours pour vivre en famille, malgré tout ; ne pas laisser quelqu'un dehors ; partager le peu que tu as...

Nous voulons donner à nos enfants ce que nous n'avons pas eu, nous essayons de leur donner le plus beau. Cela peut être mal compris. Nous connaissons des familles où les parents se « ruinent », jusqu'à se priver de manger, pour acheter de très belles choses à leurs enfants. Souvent c'est mal vu. On leur reproche de « pourrir » leurs enfants. Ou de vouloir « acheter leur amour ». Ou de gaspiller. Mais non. Nous savons que nos enfants souffrent de nos conditions de vie, du manque d'argent... Ils ont besoin qu'on leur fasse plaisir de temps en temps !

*« Je me prive de beaucoup pour mes enfants. Je n'achète jamais de vêtements neufs pour moi. Pour les enfants, c'est important d'avoir du neuf, surtout les chaussures. Les chaussures, elles doivent se faire au pied de l'enfant. Il faut du neuf pour eux. Le vieux, c'est bon pour nous. »*

**Et quand un enfant est placé, souvent, ceux qui devraient appliquer la loi ne la respecte pas.**

La loi d'accès au dossier n'est pas respectée, alors on ne sait pas le pourquoi du placement, on ne peut pas se défendre.

*« On ne m'avait pas dit que je pouvais lire mon dossier, c'est quelqu'un d'ATD Quart Monde qui me l'a dit. J'ai décidé que je voulais savoir ce qu'il y avait dedans. On a été au greffe*

*du Tribunal. Ils m'ont dit que je n'avais pas le droit de voir mon dossier. Mon amie d'ATD Quart Monde était venue avec le texte de la loi, elle l'a montré. Alors, ils ont dit que cela allait me coûter trop cher. Elle a montré que la loi dit que c'est gratuit. Alors, ils ont dit qu'ils n'avaient plus le dossier. Il a fallu insister pour que finalement, ils enregistrent ma demande et quelques semaines plus tard, j'ai été convoquée pour qu'on me lise ce qu'il y avait dans mon dossier, et j'ai pu obtenir une copie gratuite des pages qui m'intéressaient le plus. C'est comme ça que finalement, j'ai su pourquoi ils avaient placé ma fille, et ce qui était écrit, ce n'était pas du tout ce qu'on m'avait dit. »*

La loi précise que le placement doit être revu tous les ans et que tout doit être mis en œuvre pour permettre le retour en famille le plus rapidement possible. Mais dans la réalité, on continue à dire à des parents qu'il faut qu'ils se fassent à l'idée que leur enfant ne reviendra jamais. Et on continue à organiser les placements dans une idée définitive. Par exemple, une très grande limitation des temps de visites des parents pour de tout petits bébés.

*« Mon père a eu dur. Il m'a récupéré à 18 ans. Il ne m'a pas vu grandir. J'ai eu droit à une première visite quand j'ai eu 10 ans. On ne se connaissait pas, c'était difficile. »*

Il y a des gens qui ne voient pas que nous aimons nos enfants. Certains nous reprochent de faire des enfants pour l'argent, de ne penser qu'à nous. Nous devons toujours nous justifier.

Nous connaissons beaucoup de familles où des enfants sont placés et où on dit à la femme de quitter son mari pour pouvoir les récupérer. On fait un chantage affectif. Il faut interdire le chantage affectif.

On pense de la plupart des gens qu'ils sont capables d'élever leur famille. Pour nous, on nous met une étiquette : « Incapables ». Nous devons sans cesse essayer de prouver le contraire.

A l'école, dans les services prévus pour aider nos enfants, souvent on ne nous écoute pas. Quand on n'a pas pu bien apprendre à l'école, quand on n'a pas appris à bien parler, beaucoup pensent que nous ne sommes pas intelligents et imaginent que nous ne réfléchissons pas, que nous ne cherchons pas les meilleures solutions pour nos enfants.

*« Ils font comme si on ne comptait pas. On demande de l'aide, et ils veulent placer les enfants. Ils n'écoutent pas ce qu'on leur demande. Comme si on ne connaissait pas nos enfants, comme si ce que nous, les parents, on pense, cela comptait pour rien. »*

Il faudrait plutôt chercher les meilleures solutions avec les parents et avec les enfants.

*« Avec l'école, le PMS, le SAJ... ils ne nous écoutent pas. Il faut toujours prouver, toujours prouver. On ne nous croit jamais sur parole. Par exemple, je ne pouvais pas aller à un rendez-vous du SAJ parce qu'on avait le covid, ils ne nous croyaient pas, il a fallu prouver. »*

*« Quand les enfants sont placés, on fait comme si les parents n'existaient plus. On ne nous met au courant de rien. Par exemple pour l'école. On n'est pas invités aux réunions de parents d'élèves, on ne sait pas comment ça se passe avec nos enfants. Et après, on va dire qu'on ne prend pas nos responsabilités ! Comment on pourrait ? Mais quand il y a un gros problème, alors ils se souviennent de nous. Quand l'enfant a fait une grosse bêtise, on est responsable, on doit payer ! Comment on aurait pu l'empêcher ? »*

*« Parfois, quand les éducateurs ne s'en sortent plus, ils renvoient l'enfant chez ses parents. Mon fils avait fait de grosses bêtises, il avait mis le feu. Il avait 16 ans, placé depuis des années. On l'a ramené chez moi. Quand il était petit, ils avaient dit que je n'étais pas capable de l'élever, et puis là, d'un coup, j'étais plus capable que les éducateurs ? Cela s'est très mal passé. »*

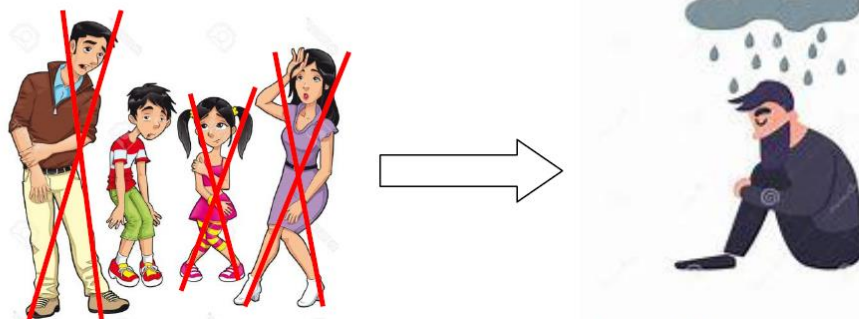
On nous dit parfois « Bien sûr, vous aimez votre enfant, mais il se développera mieux ailleurs que chez vous ».

Pourtant, autour de nous, nous voyons tout le contraire.

« Dans le home, ils étaient 2 adultes pour 20 enfants. Ils ne peuvent pas s'en occuper comme les parents. On me disait qu'ils avaient besoin de stabilité. On les a changés de home, de famille d'accueil... je ne sais combien de fois. Ils ne terminaient jamais l'année dans l'école où ils avaient commencé. Regarde où ils en sont maintenant ! Ils sont adultes, ils n'ont pas de diplôme, pas de métier, rien... »

### 3.2.5 Un déracinement des parents.

**Des adultes qui ont été séparés de leur famille quand ils étaient enfants sont complètement déracinés**



(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)

Des adultes qui ont été séparés de leur famille par un placement quand ils étaient enfants sont complètement déracinés. C'est une souffrance terrible, cela leur pourrit toute la vie. Même adultes, cela reste en eux et les détruit : ils pensent que leurs parents les ont abandonnés, que leurs parents ne les aimaient pas. Qui peut être heureux avec des pensées pareilles ? Comment pourraient-ils savoir que leurs parents, en réalité, ont été déchirés par ce placement ? Comment imaginer tous les obstacles qu'ils ont rencontrés pour garder le lien avec leur enfant ? Même quand, à leur tour, on leur retire leurs enfants parce qu'on leur reproche de ne pas avoir appris à être parent, ils ont bien du mal à croire que leurs propres parents ont vécu la même souffrance, quand institution ou famille d'accueil leur a mis le contraire dans la tête.



*« Moi, j'ai été placée tout bébé. Je n'ai jamais connu de vie de famille. Maintenant, je suis maman. Alors je dois tout inventer à partir de rien. »*

*« Quand un enfant a été placé tout petit jusqu'à ses 18 ans, le lien avec ses parents est difficile. Cela reste à l'âge adulte. Le jeune, il croit que ses parents l'ont abandonné, il en souffre, il en veut à ses parents. Si d'autres enfants n'ont pas été placés, il y a beaucoup de jalousie, l'enfant placé ne comprend pas : pourquoi l'autre a pu rester avec les parents, et lui pas ? Est-ce qu'il était mauvais ? Est-ce que ses parents ne l'aimaient pas ? Cela te marque pour toute ta vie. »*

**Il faudrait que les institutions, les familles d'accueil, respectent les parents, les prennent au sérieux et apprennent aux enfants le respect des parents.**

C'est important pour les enfants.

**Aux enfants, on donne une mauvaise image de leurs parents.**

*« Pour certains travailleurs sociaux, nous sommes indignes d'être des parents. Mais on est des humains, des parents avant tout. On nous impose leur façon de vivre, leur manière de voir, ils nous disent comment éduquer nos enfants ; on devrait fonctionner comme on nous l'impose. »*

**Il est indispensable que les professionnels qui ont la responsabilité des droits fondamentaux apprennent à connaître ce que nous vivons, pour pouvoir en tenir compte, pour pouvoir un peu mieux nous comprendre.**

*« Vivre la misère, c'est tout le temps être humilié, pas seulement par des mots, toute ta vie.*

*Quand on sait combien certains ont été humiliés à l'école, alors on comprend quel effort cela représente pour eux d'emmener leurs enfants à l'école.*

*Oser aller à l'école.*

*Oser se rendre dans un magasin où on s'est moqué de toi.*

*Oser retourner face à des gens qui t'ont blessé, fait du mal.*

*Ce sont de « petites choses » aux yeux des autres, mais il faut savoir l'effort que cela représente, et en plus, parfois cela ne donne pas de résultat ! »*

*Cela te colle à la peau, même si ta vie va mieux, tu ne peux jamais t'en défaire. Même si ce n'est pas vrai, tu as toujours l'impression qu'on te regarde, que les autres te prennent pour un con. Tu as tellement peur de faire des conneries que tu n'oses plus essayer.*

**Que l'on change le regard posé sur nous. Nous avons surtout besoin d'encouragements, pas d'humiliations supplémentaires.**

### **3.2.6 Vivre la misère, c'est vivre dans la peur.**

Beaucoup d'entre nous ont connu eux-mêmes le placement, et connaissent plein d'enfants placés dans leur entourage. Quand nous vivons cela, nous avons toujours peur qu'on nous prenne nos enfants.

Nous sommes dans une peur constante que nos enfants ne reviennent pas. Nous nous méfions de tout le monde et de tout.

Nous vivons dans l'angoisse des contrôles, la peur de ne pas avoir l'équipement que l'ONE pense nécessaire.

Alors, quand un professionnel vient à la maison, cela peut mettre une famille dans tous ses états. Quand nos enfants se blessent ou tombent en jouant, nous avons peur qu'on imagine que nous les avons frappés.

Parfois, on nous trouve trop exigeants pour la surveillance de nos enfants, on ne nous comprend pas, alors que nous savons le danger que cela représente chez nous.

Nous avons peur aussi de la drogue, peur que nos jeunes se laissent entraîner à faire des conneries.

Nous ne savons pas à qui nous pouvons faire confiance.

Nous savons que toutes ces peurs, cette envie de protéger, ce n'est pas toujours bon pour nos enfants : nos enfants ont besoin de vivre avec les autres, d'aller à l'école, de se faire des copains. Alors nous faisons des efforts immenses pour ne pas nous enfermer.

Tout ce qui semble simple, évident à d'autres, c'est un combat pour nous, une lutte quotidienne.

Vivre la misère, c'est devoir tout le temps réfléchir. Cela nous tourne dans la tête sans arrêt : comment s'en sortir ? Comment payer le loyer, l'école des enfants, veiller à ce qu'ils aient tout ce qui leur faut ? On a la tête qui explose, on n'a jamais de repos.

### **3.2.7 Participation des plus pauvres.**

Et surtout, nous réaffirmons qu'une participation des plus pauvres aux débats, réflexions et évaluations est primordiale pour garantir un réel droit de vivre en famille.

*« [...]La participation. [...]Pour ce qui est de « l'amélioration constante de la qualité de la prévention, de l'aide et de la protection apportées aux jeunes et à leur famille, notamment par la participation des bénéficiaires, l'évaluation et l'innovation » [...]. Première remarque de ce point[...], le terme « bénéficiaires » nous apparaît insultant. Pour nous, les familles les plus pauvres sont victimes de ces mesures et non bénéficiaires. Ils seraient bénéficiaires si l'aide était en leur faveur »<sup>21</sup>*

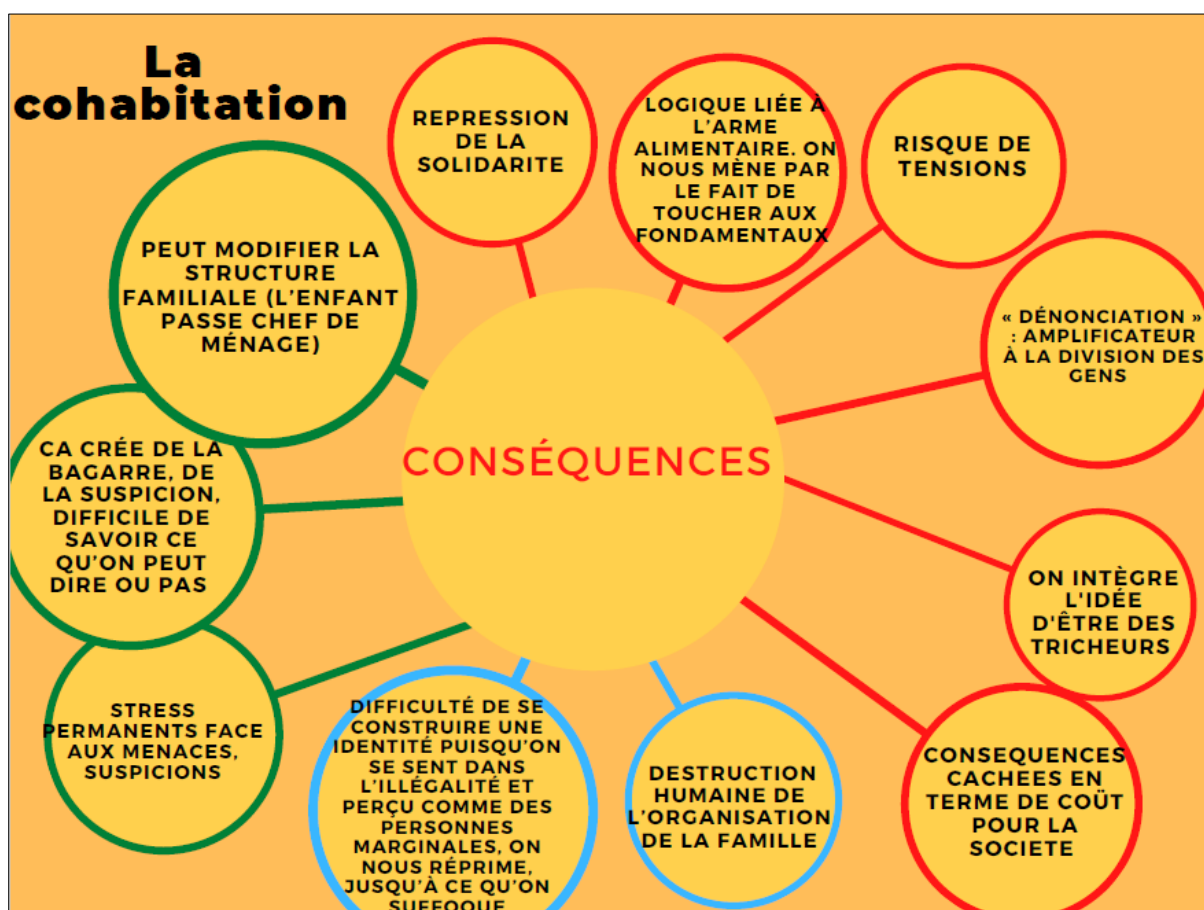
Ne nous répondez pas « nous ne pouvons rien faire pour vous ». Ce que nous demandons, **c'est un investissement indispensable pour un meilleur avenir pour tous.**

<sup>21</sup> Extrait de l'évaluation du code de l'Aide à la jeunesse. ATD-LST 2021.

### 3.3 Le statut « cohabitant »

Le statut du cohabitant a un impact important sur les revenus, et par là, comme nous venons d'en avoir un aperçu dans les deux chapitres précédents, sur le droit de vivre en famille, par exemple.

Il provoque aussi la sanction des solidarités de base, l'aggravation des préjugés et l'accusation de « fraudeur ». Il rend compliquée et risquée toute imagination de stratégie de survie qui finalement coûterait moins cher à la collectivité. La question du statut de cohabitant est sur la table depuis tant d'années. Elle nous questionne en permanence. Beaucoup d'associations ont milité et militent encore pour la suppression de ce statut « cohabitant » fondamentalement discriminatoire.



(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)

### **3.3.1 Contrôle, discrimination, sanction, et inégalité.**

**Le statut « cohabitant » opère un contrôle de plus dans nos vies, nos vies de famille. C'est une inégalité en plus que nous devons subir.**

Contrairement aux autres citoyens de ce pays, les « allocataires sociaux », c'est à dire les personnes vivant de revenus de remplacement ou d'allocations, sont contrôlés de toutes parts. Au-delà de cette dimension de contrôle s'ajoute celle du mépris.

Une personne qui travaille (salarié, indépendant ...) pourra héberger une tierce personne sans contraintes, sans contrôle et sans diminution de son revenu. Quelle inégalité, quand on constate qu'une famille dont le revenu est issu du CPAS, de la mutuelle ou du chômage, et qui ouvrira ses portes comme acte de solidarité, verra son revenu diminué et même, le cas échéant, sera titré de fraudeur !

*[...] Ceux qui ont un salaire peuvent choisir tout à fait librement de leur couple. Ils peuvent choisir d'habiter ensemble, ou pas... Mon amie a fait la connaissance d'un homme qui lui plaît bien. Mais elle a eu de mauvaises expériences, elle se méfie un peu. Alors, elle veut absolument garder son logement, ne pas dépendre de l'autre pour quoi que ce soit.*

*Ils travaillent tous les deux. Ils sont amoureux, ils sont tout le temps ensemble. Mais ils n'habitent pas ensemble. Les gens disent « C'est ça, les couples modernes !*

*Ceux qui ont un salaire peuvent choisir de soutenir leurs enfants majeurs, de les garder chez eux ou de les reprendre à la maison quand ils traversent des périodes difficiles.*

*Moi, je suis employée. Quand mon fils de 30 ans est revenu vivre à la maison, cela n'a posé aucun problème, personne n'est intervenu. Il avait son salaire, mon mari et moi avons les nôtres, chacun a pu garder son revenu. Et notre fils a pu mettre de l'argent de côté pour pouvoir se réinstaller chez lui, plus tard.*

*Nous qui dépendons d'allocations, du revenu d'intégration du CPAS, nous n'avons pas cette liberté fondamentale. Celui qui aime quelqu'un doit absolument vivre avec l'autre s'il dépend d'allocations sociales : J'avais un logement à moi, j'aime une femme, nous avons eu un enfant ensemble, mais nous avons l'expérience de la vie, nous ne voulions pas habiter ensemble. Mais on m'a changé d'office de domicile. Sans me demander mon avis, contre ma volonté. D'autres ont décidé que je devais vivre chez elle.*

*Si nous ne voulons pas perdre une bonne part de notre revenu – pourtant déjà si minime – en devenant cohabitant, nous n'avons qu'à nous séparer complètement. Des parents ne peuvent plus se voir, et tant pis pour les enfants qu'ils ont eus ensemble. Le parent devrait mettre son enfant majeur à la porte...Même si celui-ci se retrouvera alors à la rue.*

*Etes-vous conscients que, pour ceux qui sont au CPAS, s'ils sont 2 parents seuls avec enfants mineurs ils perdent plus de la moitié de leurs petits revenus soit plus de 1400 euros par mois s'ils décident de vivre ensemble et de former une famille recomposée comme il en existe tant aujourd'hui ? Ne sommes-nous pas des êtres humains, des amoureux, des parents, des enfants comme les autres ? Nous aimons nos enfants, quitte à nous priver pour pouvoir les aider. Nous voudrions tellement qu'ils vivent mieux que nous !<sup>22</sup>*

### **3.3.2 Quand solidarité devient fraude.**

Partager son logement par solidarité ou dans le cadre d'une économie collective sur un loyer est saluée, voire encouragée (kots, colocation,...), lorsque les occupants ont un revenu issu du travail. Elle est par contre réprimée lorsque les revenus sont issus de la sécurité sociale ou de l'aide sociale. Lorsque nous sommes dans cette dernière situation, aux yeux de la loi, nous trichons. Alors que pour nous, il s'agit de répondre à des situations de nécessité, de survie.

<sup>22</sup> Prise de parole collective, ATD Quart-Monde, le 18 octobre 2021, Parlement de Wallonie.

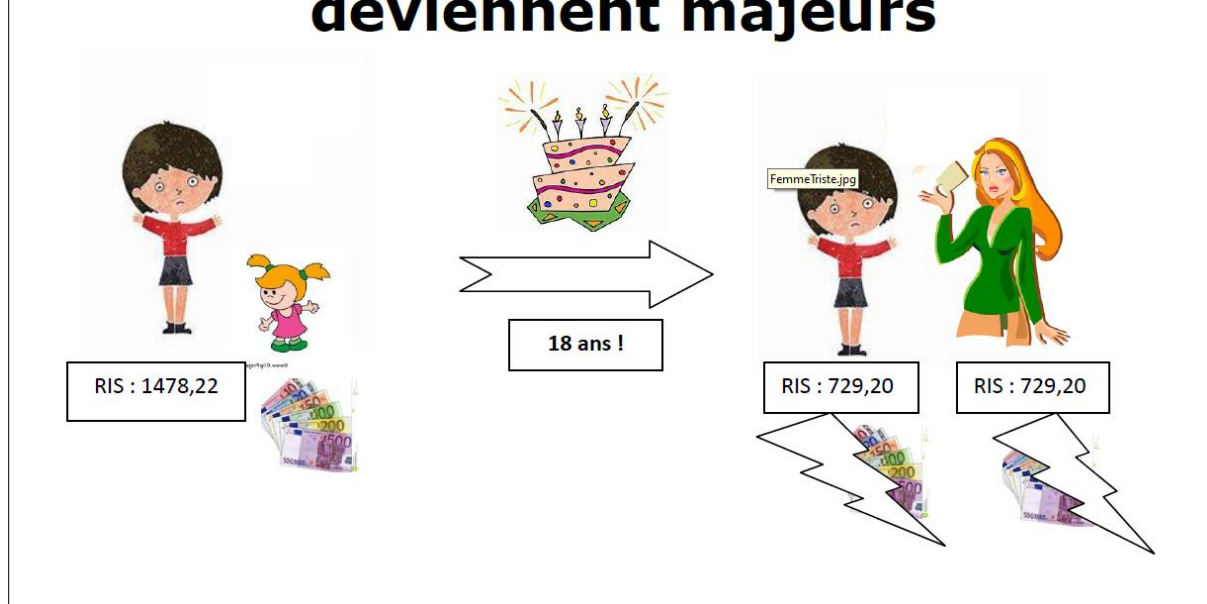
### L'étiquette de « fraudeur »

On nous traite donc de tricheurs. Cela nous colle à la peau. Nous intégrons même l'étiquette. Nous devenons nous mêmes arbitres de nos actes nécessaires, nous disons de nous-mêmes « on triche ». Encore une fois, les cadres légaux, dans leurs restrictions et leurs contrôles, sont des tremplins vers une aggravation de nos situations de misère.

Le statut « cohabitant » empêche des couples de se former, oblige des couples à se séparer, oblige des parents à venir voir leurs enfants en cachette, empêche la solidarité, oblige à mentir... juste pour survivre, pour ne pas se retrouver dans une misère encore plus profonde. Avec toutes les conséquences sur l'éducation des enfants.

### 3.3.3 Parents-enfants : inversion brutale d'un ordre « naturel » et juridique.

## Le statut cohabitant pose d'énormes problèmes quand les enfants deviennent majeurs



(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)

Le statut « cohabitant » pose aussi d'énormes problèmes quand les enfants grandissent. Dans une famille qui n'a pour revenus que des allocations sociales, le jour où l'enfant atteint ses 18 ans, instantanément

et de manière brutale, il n'est plus « personne à charge », il devient « cohabitant ». S'il vit dans une famille monoparentale, son parent n'est plus « parent isolé avec charge d'enfants mineurs », mais « cohabitant » : il perd la moitié de son revenu, davantage encore s'il n'a pas d'autre enfant. Quel cadeau d'anniversaire ! Pour pouvoir payer le loyer, les charges... et survivre, le parent doit mendier de l'argent auprès de son enfant. Ce n'est pas sain. Cela rend la vie encore plus difficile. C'est insupportable, cela crée des disputes entre parent et enfant, cela bloque le jeune... Souvent, la famille explose, des parents sont obligés de mettre leur enfant à la porte. Le jeune se retrouve alors, au mieux, dans un centre d'accueil, au pire à la rue.

*« Quand ton enfant atteint sa majorité, soit tu le mets dehors, soit tu deviens cohabitant(e). Et si ton enfant n'a pas envie de te donner de l'argent pour participer, tu fais quoi ? Si tu veux accueillir un de tes enfants qui a un problème, tu te mets en danger. Et ton enfant accueilli n'est plus prioritaire pour un logement puisqu'il a un toit chez toi. Tu risques une baisse de revenus et ton enfant aussi. »*

Dans un cas, cette solidarité (qu'est l'accueil) peut être un tremplin, un temps de repos, d'économie, ... et dans l'autre il est alors, contrainte, tensions et diminution des moyens d'existence et parfois même inversion des « rôles » dans la famille. Si l'enfant majeur a des revenus propres, il deviendra chef de famille et le parent cohabitant... éventuellement n'aura plus aucun revenu.

Aucune projection dans l'avenir n'est possible. Il est aisé de saisir la peur que procure le passage, le basculement d'un statut à un autre du fait d'un changement dans nos vies.

### **3.3.4 Cohabitation et revenus : l'emploi à tout prix.**

#### *Parlons chiffres...*

« Le seuil de pauvreté est aujourd'hui (mars 2022) estimé à 1.284 € net par mois pour un isolé ou 2.696 € net par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants (<14ans). Or, le revenu d'intégration du CPAS comme isolé est de 1.093,80 € (729,20 € comme cohabitant) ; le montant minimal de chômage pour un isolé est de 1.221,74 (634,14€



pour un cohabitant) ; l'allocation maximale de remplacement de revenus en situation de handicap comme isolé est de 1.072,64 (715,10 € comme cohabitant) et l'allocation d'insertion pour un jeune de plus de 21 ans isolé s'élève à 1.093,82 (535,60 € comme cohabitant).

Le parcours rapide de ces montants atteste des niveaux de revenus problématiques derrière lesquels on n'a pas de peine à imaginer les conditions de vie difficiles. »<sup>23</sup>

### *Ils n'ont qu'à travailler... ?*

La solution paraît simple : travailler pour atteindre un niveau de revenu suffisant ... Vraiment ?

A ce propos, nous invitons à la lecture plus approfondie du dernier Rapport bisannuel « solidarité et pauvreté » paru en décembre 2021<sup>24</sup> dans lequel des éléments sont encore réaffirmés à propos de la différence entre la notion d'emploi et celle de travail. Mais également, à considérer que :

*« L'emploi ne permet pas toujours de sortir durablement de la pauvreté ». De plus, « les participants insistent régulièrement sur le fait que les personnes en situation de pauvreté contribuent la plupart du temps déjà à la société par des formes de travail, et qu'elles aspirent aussi souvent à pouvoir y contribuer par un emploi de qualité. »<sup>25</sup>*

---

<sup>23</sup> Étude de Catherine DALOZE, Action vivre-Ensemble, Mars 2022 : [https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/analyse2022\\_01\\_statut-cohabitant\\_a4\\_pdf.pdf](https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/analyse2022_01_statut-cohabitant_a4_pdf.pdf)

<sup>24</sup> Disponible ici : <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/rapport-bisannuel/solidarite-et-pauvrete-contribution-au-debat-et-a-laction-politiques/>

<sup>25</sup> Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; « Solidarité et pauvreté » Contribution au débat et à l'action politique ; p. 30.  
<https://www.luttepauvrete.be/publication/>

### 3.3.5 Dans la rue : cohabiter « avec le vent » ? ou le règne de l'arbitraire.

Une personne « à la rue » est-elle considérée comme isolée ou cohabitante ?

La loi est trop facilement lue de manière imparfaite, interprétée arbitrairement. Ce qui entraîne des CPAS à octroyer à certains SDF un revenu, erronément appelé « RIS de rue »<sup>26</sup>, équivalent à un revenu de « cohabitant ». « *Parce qu'ils cohabitent « avec le vent »*, nous disait ironiquement Charly lors d'une rencontre où on discutait de cette réalité.

Par ailleurs, l'octroi d'une « adresse de référence » dans certaines communes se fait aussi à travers des pratiques arbitraires et qui ne respectent pas les cadres légaux en vigueur.

La notion d'arbitraire s'est insidieusement glissée dans la législation, et permet ces dérives. En effet, la refonte de la loi du Minimex a inscrit la nécessité de signature d'un PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale) pour toute personne qui formule une demande de RIS. La signature du PIIS rendu obligatoire pour l'obtention du RIS implique de nombreuses tâches administratives pour les CPAS. De plus, le remboursement du RIS aux CPAS dépend de la signature du PIIS et du respect de ses conditions.

Aller en recours ? Entre possibilité et représailles...

Face à cet arbitraire, ces interprétations, on s'entendra dire que des recours sont possibles... Nous connaissons la réalité que revêt cette possibilité. Cela représente des démarches innombrables avec toutes les craintes qui y sont liées ainsi que les difficultés de compréhension. Faire opposition d'une décision, introduire un recours, représentent une potentialité de représailles, d'un jugement par les travailleurs.euses du CPAS contre qui le recourt a été introduit.

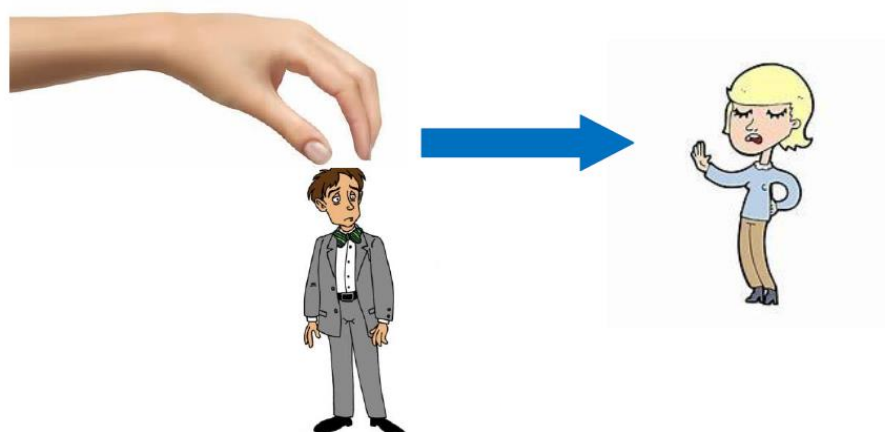
Il s'agit souvent de risques qu'on ne peut pas prendre, car nous savons que nous devons encore retourner au CPAS. Introduire un recours, c'est s'exposer à un refus supplémentaire, ce n'est pas simple et cela représente un temps long de démarches pour des besoins souvent urgents qui dans ce temps, ne sont pas solutionnés.

---

<sup>26</sup> Ce qui ne présente aucune justification juridique ; ça n'existe pas.

### 3.3.6 Domiciliation forcée.

## Certains travailleurs sociaux nous obligent à nous mettre en ménage alors qu'on ne le voudrait pas



(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)

Certains travailleurs sociaux nous obligent à nous mettre en ménage alors qu'on ne le voudrait pas : parce qu'on a une relation avec quelqu'un, ils décident à notre place qu'on est un couple, qu'on doit habiter ensemble, qu'on doit partager nos revenus. Ils nous obligent à devenir cohabitants pour pouvoir diminuer nos allocations. Ils font changer notre domicile sans nous demander notre avis, contre notre avis.

La domiciliation forcée est une tendance actuelle de plus en plus fréquente que nous constatons. Nous sommes démunis et forcés de vivre ensemble et d'en subir les conséquences sur nos familles, nos revenus, nos relations. « La problématique de la domiciliation d'office est étroitement liée à celle du statut de cohabitant. Il s'agit d'une inscription d'office aux registres de la population faite par la commune »<sup>27</sup>

*Nous avons à peine plus de vingt ans, et nous habitons la même commune depuis toujours. Mon compagnon et moi vivons séparés, chacun à son domicile, et nous touchons le*

<sup>27</sup> Extrait Rapport bisannuel « Solidarité et Pauvreté » 2021, Service interfédéral de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; p19.

*RIS du CPAS. De notre rencontre est né, il y a trois mois, un bébé. Et parce que nous avons un chemin de vie difficile jusqu'ici, nous assumons avec bonheur l'accueil de notre enfant, mais nous avons choisi de garder notre autonomie, le temps de mieux évaluer si un vécu ensemble est possible. Il nous semblait que nous n'étions pas prêts. Ce que nous voulons à tout prix, c'est qu'une vie commune ne provoque pas des souffrances pour le petit. Le bébé est domicilié chez moi, mais bien sûr, le papa lui rend visite et choisit de s'en occuper autant que possible. Un jour, fin de matinée, l'agent de quartier sonne à ma porte. Et le papa ouvre la porte. L'agent lui demande ce qu'il fait là. Il explique qu'il est venu donner le biberon à son bébé. Le mois suivant, plus aucun des deux, nous ne recevons de RIS. Nous ne comprenons pas, et nous attendons. Le CPAS avait suspendu les paiements du RIS sans décision formelle, au motif que le dossier était en « révision » en vue de la prolongation du RIS. Et par voie de conséquence, le CPAS ne payait plus non plus mon loyer via le compte géré. En fait, nous avons été domiciliés d'office par l'agent, dans mon logement, et le CPAS a supprimé notre RIS pour cause de fraude sociale. Sans ressource, j'introduis une demande d'aide d'urgence au CPAS, mais elle est refusée à cause de la « fraude ». Nous sommes sans revenu, avec un enfant. Nous faisons difficilement patienter les propriétaires et les fournisseurs pour les mensualités à assurer. C'est grâce à la solidarité des familles et des proches que nous avons pu garantir la sécurité minimale pour notre enfant. Avec cette domiciliation commune, il a fallu de nombreuses semaines et de nombreuses démarches avec LST et avec un avocat pour que le CPAS accorde le suivi du droit au RIS. C'est inhumain de constater que les services qui ont mission d'aider, sont aussi ceux qui empêche, par une intrusion dans la vie des familles, l'application du droit.*

### 3.3.7 Créativité, fraude et survie.

Nous écrivions en 2018<sup>28</sup> :

*Ces situations, et tant d'autres, mettent en évidence trois éléments :*

*-La destruction humaine de l'organisation de la famille et une insécurité d'existence croissante.*

*-Les solidarités sanctionnées.*

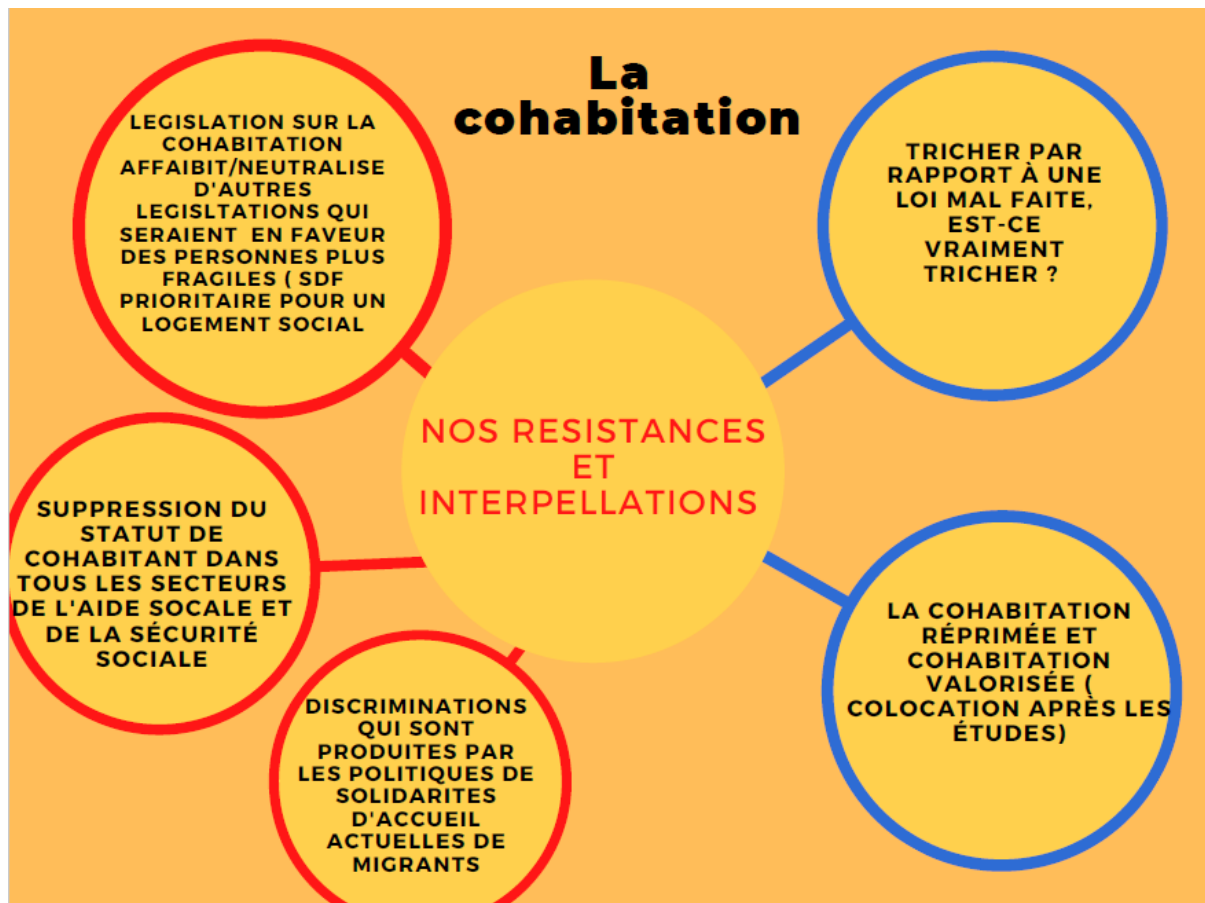
*-Toute la créativité développée pour des stratégies de survie. A l'exemple de la tente de Mathieu, ou encore des adresses fictives, voire allant même jusqu'au divorce dans certaines familles afin de conserver des moyens de toute façon insuffisants. Ces stratégies seront apparentées et réprimées comme de la fraude sociale. Alors, effectivement au vu du cadre législatif, nous sommes « hors la loi ». **Mais peut-on réellement parler de fraude sociale quand il s'agit seulement de stratégies pour la survie ?** En effet, la plupart des stratégies de survie et de protection des sécurités familiales sont de plus en plus criminalisées par les législations actuelles. N'y a-t-il pas lieu de s'interroger plutôt sur le sens de ces lois afin d'éviter d'enfermer une partie de la population dans une plus grande insécurité d'existence ? [...]*

*Par ailleurs, au niveau de l'aide sociale, en matière de RIS, le glissement s'opère encore un peu plus : en passant de la commune à la famille ou aux cohabitants, puisque ce sont bien ceux-là qui sont mobilisés en première responsabilité pour aider financièrement celui qui est dans le besoin. Dans ce cadre, contrairement à la sécurité sociale, le droit s'ouvre en tenant compte des ressources du ménage. **Ceci ne fait que renforcer le processus qui consiste à faire reposer la responsabilité de la situation de misère vécue par les pauvres sur eux-mêmes.** Avec des réponses politiques et sociales adoptées en conséquence. Ce qui a pour effet de*

<sup>28</sup> Prise de parole collective, LST, au colloque 2018, Ligue des familles, campagne : « ensemble sous le même toit ».

*produire une lutte contre les pauvres et non contre les causes structurelles de ce qui produit la misère.*

### 3.3.8 Des changements possibles.



(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)

#### *L'exemple du « prix de l'amour ».*

Dans le cadre de la législation sur la personne handicapée, le « prix de l'amour »<sup>29</sup> est le nom donné à une mesure qui permet de ne plus prendre en considération les revenus du/de la conjoint.e pour le calcul de l'allocation d'intégration des personnes handicapées, soit cette part de leur allocation destinée à couvrir spécifiquement les frais provoqués par leur handicap. Il n'y a donc plus de notion de cohabitation à ce niveau. Une avancée ?

<sup>29</sup> Le 23 mars 2021, un arrêté royal (AR) mettant en œuvre cette modification a été publié au Moniteur belge. Le fait d'être marié ou de vivre en cohabitation n'est donc plus discriminant pour les personnes en situation de handicap qui perçoivent une allocation d'intégration. <https://handicap.belgium.be/fr/news/140222-prix-amour.htm>

La personne handicapée dispose de deux types d'allocation : le revenu de remplacement et l'allocation d'intégration. Cette disposition ne concerne donc que l'allocation d'intégration et pas le revenu de remplacement. Or le montant de remplacement est souvent nettement supérieur à l'allocation d'intégration.

De même, cette abrogation ne concerne ni les RI (revenu d'intégration) versés par les CPAS, ni les allocations de chômage. Pour toutes ces allocations sociales, le statut de cohabitant reste bel et bien d'application.

Cette modification dans la prise en compte des revenus pour le calcul des allocations d'intégration pour personnes handicapées représente donc une avancée toute relative ...**Tout en démontrant qu'il est possible de modifier ces législations** qui produisent des discriminations en cascade et poussent un nombre croissant de personnes et de familles de la précarité à la misère.

**Notre exigence est une suppression sans demi-mesure du statut cohabitant, tant dans l'aide sociale que dans la sécurité sociale. C'est un des leviers dans la lutte contre la pauvreté.**

### 3.4 Notre citoyenneté à travers des « Étiquettes ».

On entend parfois dire, en parlant d'une personne : « l'article 60, l'Awiph, l'accueilli, le sdf, la dépressive, le contrat prime, le n° kf6894 (exemple), le « minimexé... » ... et à mille lieux de nous : Maître, Professeur, Patron, ... les titres sont des étiquettes également.



*(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)*

#### 3.4.1 Une place de citoyen respecté plutôt que jugé.

Si ces titres procurent aux dominants un a priori qui leur est positif, les qualificatifs qui nous sont attribués, nous les plus pauvres, sont désobligeants : ils nous cataloguent négativement, et souvent définitivement. Ce sont de véritables étiquettes, déshumanisantes. Elles influencent, elles aussi, tous les pans de notre vie.



Ces étiquettes sont variables, parfois instituées, et malheureusement, elles entrent dans un langage courant et usuel sur lequel il faut sans cesse revenir, contre lequel il faut sans cesse combattre.

Les étiquettes détruisent, inhibent, bloquent, humilient, stigmatisent ... tels sont nos constats. Elles ne viennent pas de nulle part, en témoignent nos combats quotidiens.

### **3.4.2 L'école nous donne déjà une étiquette.**

Nos étiquettes sont nombreuses. Elles nous accompagnent et nous suivent, souvent même nous précèdent. Dès l'école maternelle par exemple, nos enfants sont repérés, très vite considérés comme « en difficulté » parce qu'ils n'ont pas le même langage, les mêmes acquis, parce qu'ils n'ont pas vécu les mêmes expériences que d'autres enfants. Souvent, c'est dès la fin de la maternelle qu'ils sont orientés vers l'enseignement spécialisé. Un parcours dans l'enseignement spécialisé nous suit généralement toute notre vie. Nous sommes considérés comme « moins capables » que les autres, alors qu'en fait nous n'avons pas eu la possibilité d'apprendre comme les autres enfants. Pourtant, quand des personnes croient en nous, prennent les moyens nécessaires, nous prouvons que nous avons des compétences. Nos analyses et la rédaction collective de ce document en sont des preuves.

*« Moi j'étais dans la case des plus barrés, ... les étiquettes on est en plein dedans... ».*

Quand la fréquentation de l'école devient une souffrance permanente, parler d'inclusion et d'école de la réussite en devient méprisant.

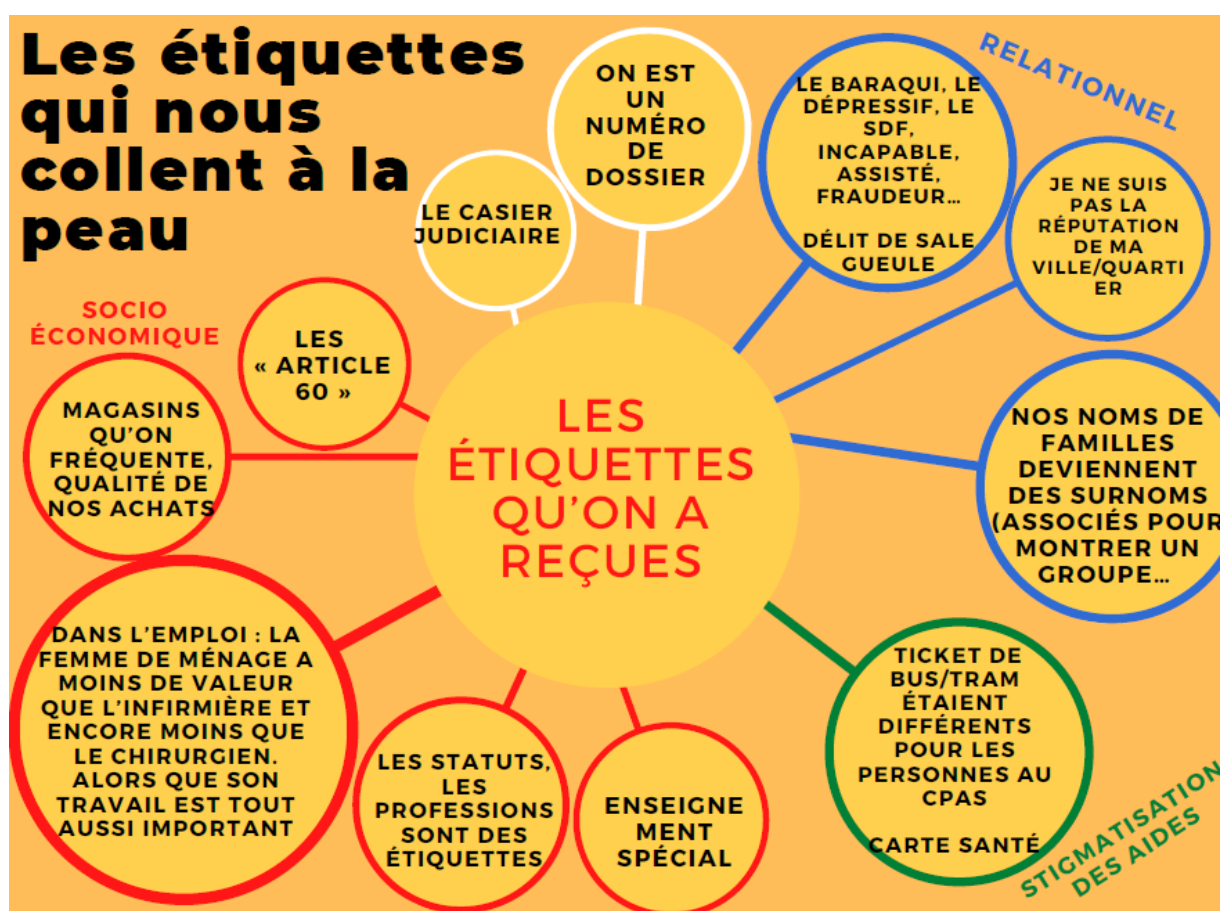
Début des années 80, J et N disaient qu'ils avaient refusé que leurs enfants soient reconnus comme porteurs d'un handicap donnant droit à des allocations majorées. Ils ne voulaient pas qu'ils soient inscrits à « la Vierge Noire », ils ne voulaient pas que cette étiquette leur soit attribuée pour le reste de leur vie. Ils avaient perçu les enjeux de ce que représentait cette « étiquette » pour leurs enfants et ils y ont résisté.

On voit aussi ici que les décisions sont prises à notre place et contre notre volonté. A., un jeune qui a maintenant 26 ans, nous partageait cela dans les temps de réflexion et d'élaboration de ce cahier de revendications.

*« J'avoue, j'avais un petit souci de compréhension mais je regrette d'avoir fait le spécialisé parce qu'à la base, j'aurais*

dû aller en technique ou en professionnel. J'aurais dû y aller. C'était ce qui était prévu à la base et pas aller en « spécialisé ». Je voulais aller en menuiserie à l'Athénée à Andenne, mais il n'y avait plus de place pour que je puisse y aller. Je m'étais inscrit trop tard. Du coup, ils m'ont mis en « spécialisé » à Ciney. »

### 3.4.3 Elles nous collent à la peau.



(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)

Il y a des étiquettes qu'on ne peut dissimuler. On est mis à nu.

« Quand on regarde les dents de quelqu'un de 16 ans, on sait d'où il vient, s'il n'en a plus... »

D'autres diront que c'est leur couleur de peau qui les précède et qu'on ne peut dissimuler cela.

La stigmatisation est partout. On la retrouve aussi dans les magasins que nous fréquentons, dans la qualité de nos achats. On peut aussi voir la stigmatisation dans des éléments de tous les jours.

*« Les tickets de bus et de tram étaient différents pour les personnes du CPAS. On savait qu'ils étaient pauvres, rien qu'avec le ticket ».*

C'est parfois aussi notre identité qui nous précède et impose des « à priori » aux personnes que nous rencontrons. Stigmatisés jusque chez l'épicier.

*« Je devais avoir 10 ou 11 ans quand le commerçant de l'épicerie où on allait faire nos courses m'avait demandé de vider nos poches à moi et mon copain Ch. Cela devant les autres clients. J'ai sorti un mouchoir, un chapelet et un canif, idem pour mon ami Ch. Nous n'avons pas fait les courses que mes parents attendaient. Nous sommes sortis de l'épicerie. »*

### **3.4.4 Dans l'emploi.**

L'emploi aussi génère étiquettes et jugements.

*La (non) qualification : des valeurs différentes.*

*« Ce n'est pas le chirurgien qui nettoie si un gars s'est fait dans son lit »*

Et pourtant, on n'opèrera pas le malade s'il est dans cet état (heureusement !). Nos emplois, alors qu'ils sont si importants, ne sont pas considérés à leur juste valeur, de manière équivalente. Les statuts, les professions sont aussi des étiquettes et font poser - par d'autres, mais aussi par nous- un regard sur nous. Ces étiquettes sont à la fois la création et le reflet des classements socio-économiques en action dans nos sociétés. Le statut, le salaire, les endroits où on sait qu'on « fait tache » : autant de réalités qui nous rappellent qui nous sommes.

*« Nous ne sommes « que » .... On se sent inférieur tellement on nous diminue. ».*

C'est ce que nous vivons tous les jours. On saisit l'ampleur et la puissance de l'oppression.

### *Les services d'aide : producteurs d'étiquettes !*

Il y a aussi tous les projets de remise à l'emploi qui ne partent pas des réalités, des aspirations, des capacités mais aussi des difficultés vécues par les travailleurs les plus pauvres et leurs familles.

Ils ouvrent un boulevard au renforcement des étiquettes de « fainéants, profiteurs », attribuées aux personnes sans emploi qui ne s'inscriraient pas dans ces projets pensés sans eux.

Les étiquettes sont souvent créées par les institutions et les services que nous devons fréquenter, c'est là qu'elles se manifestent. Les EFT (Entreprises de Formation par le Travail), l'enseignement spécialisé, les cités de logements sociaux, les hôpitaux psychiatriques ... créent par essence des étiquettes qui colleront aux personnes qui fréquentent ces institutions et lieux. Quel paradoxe, alors qu'il s'agit d'institutions organisées pour pallier aux inégalités et injustices par la création de services d'aide et d'assistance.

Le travailleur actif dans un emploi sera vu comme citoyen acteur dans la société ; par ailleurs, pour le bénéficiaire d'allocations sociales ou le chômeur, l'étiquette qui lui collera à la peau sera bien différente.

### **3.4.5 Même nos noms, notre histoire...**

Bien souvent, nos familles sont nommées par d'autres de manière négative, parfois même avec des surnoms méprisants. Il arrive que certains lieux soient nommés par ces appellations négatives. Le nom qu'on porte est associé pour exprimer un regard sur un groupe, une personne. On dit de nous qu'on est des « baraquis », « Les Dupont », « Les Michel » « la racaille du quartier », les « baraquis de la cité Chicago », et cela va même jusqu'à des termes comme « gibier de potence », ... Ces qualificatifs disent avec un mépris manifeste d'où nous venons et qui nous sommes censés être pour ceux qui parlent de nous.

On en arrive parfois même à cacher ou modifier notre identité, par ne pas oser l'avouer par peur de se faire rattraper par l'histoire et la représentation de notre nom de famille, ou de notre quartier. Par exemple, J. se rappelle :

« A l'école, quand on me demandait où je vivais, je répondais que je ne connaissais pas le nom de la rue. J'avais honte... »<sup>30</sup>

« Quand on fait une bêtise, dans mon village, c'est toute la famille qui est prise dedans. »

« T'arrives avec ça [ndlr : ce nom-là] près du juge, t'es déjà presque en prison. »

On peut également parler des jugements (sanctions/peines) teintés de jugements de valeur. Sous couvert d'une impartialité apparente, nous constatons qu'en fait, pour des délits équivalents, le jugement pour l'un ou pour l'autre peut revêtir bien des variations. Il est triste mais clair qu'à la lecture de l'histoire, il est facilement constaté qu'être fils de notaire ou de chiffonnier ne produit pas les mêmes réalités sociales et les mêmes privilèges.

Lorsqu'on vit dans une insécurité d'existence tellement grande, souvent depuis l'enfance, que l'on subit depuis toujours l'exploitation, abandonné des politiques publiques, on doit inventer en permanence ses moyens de survie, non seulement au niveau personnel, mais aussi au niveau de tout un milieu qui vit les mêmes conditions. Cette adaptation de survie, loin d'être saluée comme une victoire de l'intelligence des plus pauvres sur l'adversité, est au contraire, au mieux, incomprise, au pire, condamnée.

### **3.4.6 Citoyen.ne de seconde zone.**

Toutes ces étiquettes ont pour conséquence qu'on nous enferme dans une citoyenneté de seconde zone, d'une valeur différente, comme si nous n'étions pas des êtres humains à part entière.

---

<sup>30</sup> Témoignage issu de la construction d'une pièce de théâtre dans le cadre du groupe des jeunes de LST Andenne. 2017.

*« Mal reçu [dans un service bancaire], il a fallu que je trouve de l'aide dans la médiation ».*

Comment se faire reconnaître à valeur égale ? Pourquoi est-on reçu comme des chiens, souvent sans avoir un temps d'écoute et la possibilité de s'exprimer à notre manière ? L'humanité est en voie de disparition dans nos administrations.

### *Un peu partout, depuis toujours...Incapable et responsable.*

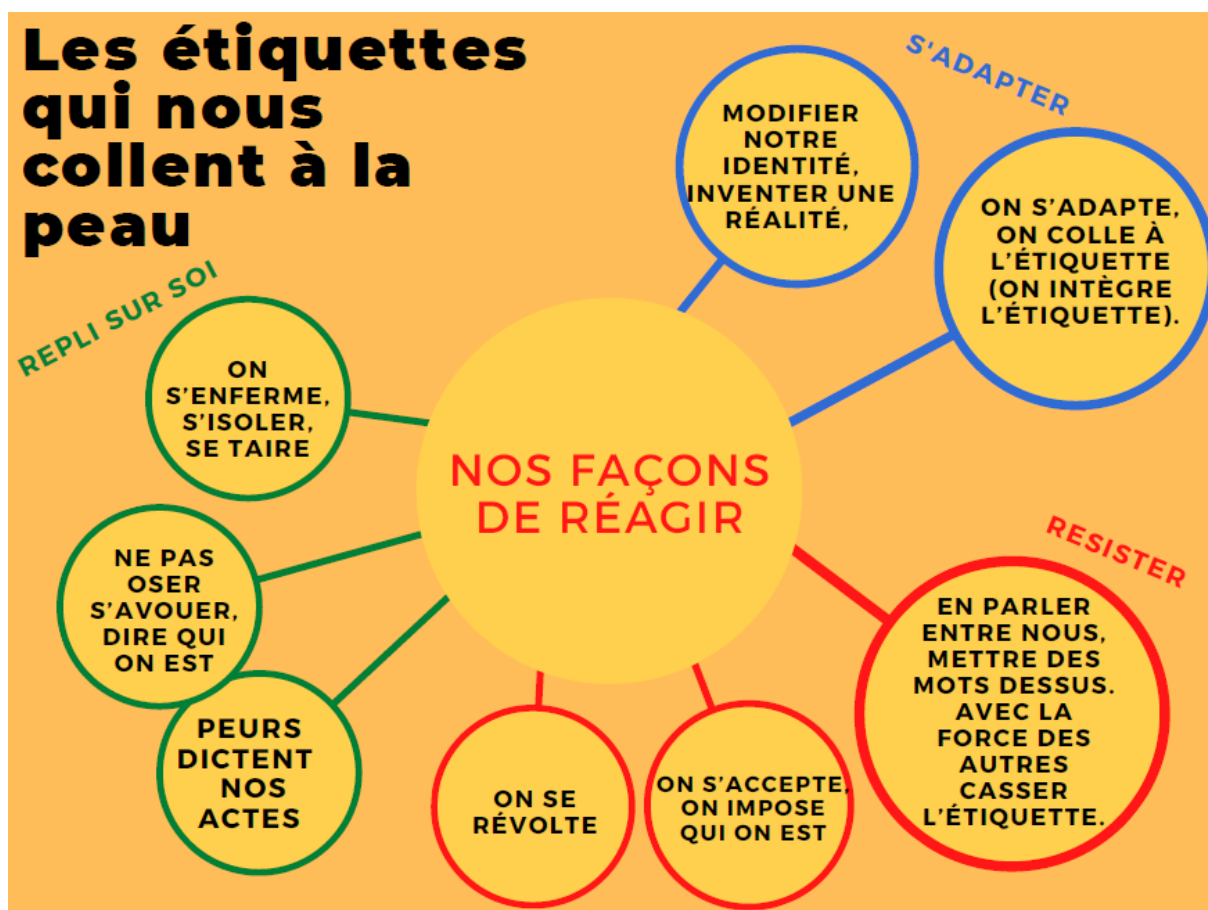
Nous vivons avec une étiquette d'incapable et cela tout au long de la vie. Enfant : orienté vers un enseignement spécialisé parce que jugé « pas capable d'apprendre comme les autres ». Adulte : mis sous administrateur de biens et de la personne parce que jugé « pas capable de gérer son budget et sa vie ». Travailleur : sans emploi ou orienté vers les entreprises de travail adapté parce que jugé « pas capable de travailler comme les autres ». Parents : on place les enfants parce que jugés « pas capables de leur assurer un bon développement ». Vieillissant : en maison pour personnes âgées avant l'heure ou en psychiatrie...

On ne reconnaît pas notre humanité.

"La misère, c'est partout pareil. On se permet n'importe quoi avec nous parce qu'on nous prend pour moins que les autres" disait une militante au retour d'une rencontre rassemblant des personnes vivant la misère, venues de tous les continents.

On nous rend responsables, coupables de notre situation de pauvreté : on dit et on nous fait croire que nous sommes pauvres parce que incapables, déficients... Nous pensons plutôt être condamnés à vivre dans la pauvreté, parce que privés des moyens nécessaires et empêchés de déployer toutes nos capacités.

### 3.4.7 Que faire : Résignation, révolte ou rassemblement ?



(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)

Quelles sont nos réactions alors ?

On s'enferme, on se révolte, on s'écarte... Parfois on se résigne parce que la crainte d'un revers ou d'un échec nous freine. On finit par penser qu'on est ce que les autres pensent de nous.

Il est important de mettre des mots, ensemble, sur ce que nous vivons. Faire partie d'un groupe, se mettre ensemble, échanger les vécus... ça nous donne la force de nous battre. Ce travail de rassemblement et de construction d'une pensée et d'une analyse collectives au départ de nos vécus se vit au travers d'une solidarité concrète à rechercher et à remettre chaque jour sur le métier.

« C'est en se mettant ensemble que chacun pourra trouver sa dignité, c'est en luttant ensemble que l'on peut créer une

*force qui fera reconnaître les droits de tous, et surtout des plus faibles. Mais se mettre ensemble ne va pas de soi. Il faut créer des solidarités. Solidarités de la part de ceux qui vivent les mêmes difficultés, la lutte pour la survie. Solidarités de la part de ceux qui rejoignent leurs luttes. Ensemble, ils décident de partager leurs savoirs et leurs moyens. »<sup>31</sup>*

Nous savons que dans la misère tout divise, et de nombreuses institutions contribuent à cette division. Le défi du rassemblement est d'autant plus grand quand il se développe dans les lieux de la grande pauvreté.

Mais ce sont aussi des choix radicaux et des exigences non minimisées qui permettent l'émergence de pensées nouvelles.

*« l'étiquette d'incapable, est la pire. » : « l'étiquette la pire de toutes qui tombe comme une condamnation, c'est celle de cas social »<sup>32</sup>*

### **3.4.8 Quelle responsabilité ?**

Comment se détacher collectivement d'une étiquette si ce qu'elle recouvre est quotidiennement soutenu sur les ondes et les plateaux télévisés ? Nous pensons par exemple à cette émission intitulée « les baraquis », ceux-ci étant définis comme « bas de plafond », ou encore à une série télévisée du même nom... Mais aussi à tous les discours politiques qui diffusent l'idée du pauvre "profiteur-fraudeur", aux appels aux dons pour les enfants « moralement abandonnés » alors que, pour une large part, il s'agit d'enfants placés dont les parents se battent désespérément contre la séparation qui leur a été imposée.

Si dans les médias, on parle « du délit de sale gueule » principalement à propos des personnes issues de l'immigration, cela constitue néanmoins le point de départ d'une lecture de notre réalité. Nous vivons quotidiennement des situations similaires.

Dans les années 70 déjà, un journal national titrait : « Namur connaît deux fléaux : le 55 et les immigrés ». Le « 55 » était un lieu de résistance à la

<sup>31</sup> Extrait choisi de la charte de Malonne, 18-02-1995 ; <http://www.mouvement-lst.org/objectifs.html>

<sup>32</sup> Extrait « La main dans la main » ; mars 1992.



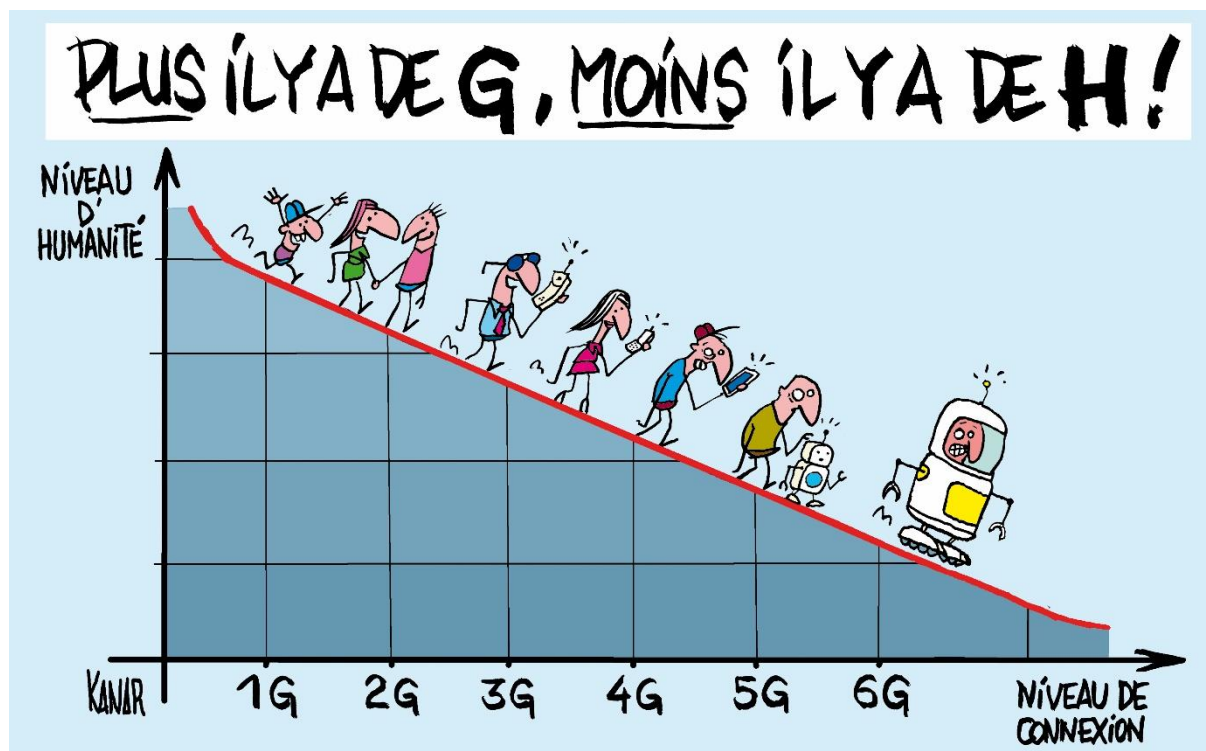
misère et de relégation, mais était aussi de grande utilité pour de nombreux employeurs qui y trouvaient un réservoir de main d'œuvre occasionnelle et à bon compte.

**Les étiquettes sont le fruit de la structuration de la société. Elles agissent entre autres par le biais de ce que les travailleurs sociaux, les personnalités politiques, les journalistes, ... rendent public en parlant de nous. Il est important qu'une attention soit donnée aux mots utilisés, lorsque quelqu'un parle de nous.**

**« La force d'une chaîne est intimement liée à la force du maillon le plus faible », il s'agit donc de renforcer et non déforcer ce dernier.**

**Il s'agit là d'un devoir, d'une responsabilité.**

## 3.5 Numérisation et Robotisation.



Avec l'aimable autorisation de KANAR pour l'image.<sup>33</sup>

### 3.5.1 Une nouvelle norme, changeante, difficilement appropriable.

Nous voyons les êtres humains remplacés par des machines un peu partout : tant dans les services publics que dans le monde agricole, tant dans l'aide sociale que dans la scolarité, tant dans la vie privée que dans l'alimentation, dans nos administrations ou dans notre système de santé.

La digitalisation est la norme et cette norme évolue en permanence, très vite. La norme est donc un peu floue et difficile pour nous. Même si nous cherchons notre chemin dans ce dédale, même si certains trouvent parfois intéressant d'apprendre l'informatique parce que cela apporte beaucoup, c'est trop. Trop pénible, trop compliqué, trop cher, ... trop... déshumanisant. Et inaccessible à une part importante de la population.

<sup>33</sup> Image diffusée dans le magazine « IMAGINE », janvier-février 2022.

### 3.5.2 Fracture numérique et renforcement des inégalités.

« C'est une nouvelle forme d'alphabétisation, cette histoire d'informatique ». <sup>34</sup>

C'est tellement vrai qu'un nouveau terme est apparu : « l'illectronisme ». Ce terme exprime donc une inhabilité numérique, aussi lourde de conséquences que de ne pas savoir lire et écrire au cours du siècle dernier.

Il faut d'ailleurs faire remarquer qu'aujourd'hui encore, on considère que l'analphabétisme touche 1 personne sur 10 dans notre pays, situation qui rend d'emblée l'accès au numérique extrêmement compliqué, si pas impossible, pour toute cette part de la population.

Le numérique représente donc un obstacle supplémentaire. L'illectronisme sera-t-il aussi une nouvelle étiquette (voir chapitre consacré à ce sujet) qu'on va nous coller ?

Ce qu'on nomme aussi « la fracture numérique » se retrouve à tous les niveaux et crée une augmentation des inégalités. Bien que certains parlent de progrès, nous constatons plutôt des complications voire des blocages, quand est exigée la maîtrise par toutes et tous des processus « technologiques » ainsi que des moyens financiers pour accéder à ces outils. Or cette maîtrise nécessite des prérequis dont nous savons qu'ils ne sont pas garantis pour tous, actuellement en Belgique.

Pourtant, cette norme d'accès et d'utilisation du numérique est omniprésente, à l'école aussi.

H., militante du Mouvement LST, devait fournir un ordinateur à sa fille pour poursuivre les cours. C'était une obligation pour sa fille. H. a demandé une aide au CPAS une aide (c'était la période covid, des aides étaient débloquées pour cela, justement à cette période.). Elle a essuyé plusieurs refus et on lui demandait une telle accumulation de démarches, qu'elle a abandonné.

*J'ai donc fini par faire un crédit pour acheter un pc, pour ne plus attendre. Décision difficile parce que je sors d'une médiation de dettes. Par après, je n'ai même pas été au CPAS pour demander une aide pour un achat ménager. Je me suis*

<sup>34</sup> Prise de parole dans un atelier de réflexion.

*dit qu'ils allaient encore refuser. J'ai aussi fait un crédit, mais je ne vois pas d'autres solutions.<sup>35</sup>*

### 3.5.3 Déshumanisation.

Dans nos contacts avec les administrations, par exemple ; il faut de plus en plus passer par la voie informatique : formulaires en ligne, rendez-vous en ligne, réponse en ligne .... Et ces réponses à nos sollicitations sont déshumanisées aussi à travers des « foires aux questions » qui ne reprennent pas toutes nos questions, ou sont sans beaucoup de nuances.

Et quand le contact s'établit avec un interlocuteur, la réponse est souvent : « vous trouverez votre réponse et les formulaires sur internet ».

Nous constatons la suppression des personnes de contact qui apportaient une « relation » à dimension humaine indispensable dans de nombreuses situations.



(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)

<sup>35</sup> LST, « La main dans la main » septembre 2022 n°394, p. 2.

### 3.5.4 Moins de droits, moins de maîtrise, plus de contrôles et de sanctions.

Nous avons besoin de droits clairs, mais sans vouloir pour autant dérouler le tapis rouge à la simplification ou à la standardisation des décisions. Il semble important de pointer (en lien avec la question de l'automatisation des droits) que nos vies sont singulières et uniques. Que nos situations rentrent souvent mal dans les cases prévues pour nous. Le nombre de cas particuliers dans la loi en témoigne sans doute. Le « *Hormis les cas où la loi en dispose autrement* », introduit nombres d'articles du code civil.

*Pour venir à une rencontre de LST, Th. devait prendre un ticket de train, mais arrivé au quai (il n'y a plus de gare dans cette campagne), il ne comprenait pas le fonctionnement de la nouvelle procédure d'achat de ticket à la borne placée sur le quai. Il n'a pas eu l'occasion d'acheter son ticket à temps et s'est vu astreindre une amende. Difficile pour lui d'argumenter une justification alors qu'il perd tous ses moyens dans de telles situations.*

Il a été considéré à tort comme fraudeur, à cause de ses difficultés de lecture (encore une étiquette !). Il vivait simplement un grand moment de désarroi face à une nouveauté technologique supposée accessible à tou.te.s.

Et quand ces machines et ces outils technologiques prennent le contrôle sur nous : notre transparence s'accroît. « On est même nu avant d'entrer ». Ils savent tout de nous, les données captées sont nombreuses.

La robotisation des services, et la numérisation de nos données renforcent et renforceront les contrôles, particulièrement pour les plus pauvres. Contrôles des consommations (eau, énergie, ...) en temps réel et en détails, contrôles des allocataires sociaux, avec un accès accru à de nombreuses informations.<sup>36</sup>

Les machines sont les interlocuteurs de nos droits. A ce titre, nous restons vigilants et attentifs sur les débats et réflexions en cours sur l'automatisation des droits<sup>37</sup>. Notre vie numérique prend le pas sur l'écoute

<sup>36</sup> Référence à la BCSS qui traite et échange des informations à caractère personnel dans le cadre de la protection sociale. <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/protection-des-donnees/catalogue-des-donnees-et-services-dans-le-secteur-social>

<sup>37</sup> L'automatisation des droits est une notion qui vise à pallier au fait que des gens ne font pas toujours les démarches d'activation de leurs droits (non take-up). Cette

et la présence, le soutien ou la solidarité. « Nous ne sommes plus que des numéros » entend-on trop souvent. Nous vivons un transfert de notre identité vers une identité numérique nécessaire et conditionnant notre accès à nos droits.

*« Nous n'arrivons pas à obtenir les informations importantes pour nous, mais nous sommes forcés de livrer des informations sur nous qui font partie de notre vie privée. »*

### **3.5.5 A notre insu...**

Les démarches se réalisent parfois sans nous, sans que nous ayons main mise dessus.

*« Je donnais un coup de main à une dame qui avait besoin de réunir des papiers pour avancer dans ses démarches. Je lui propose donc d'aller sur le site My Social Security (nom du site en anglais...première langue nationale du pays visiblement). Aujourd'hui, beaucoup de documents et d'informations s'y retrouvent. Après un long moment passé à la phase de connexion à « My e-box », nous pénétrons enfin dans le « dossier » numérique de Madame. Le processus de connexion à « my e-box » est déjà assez complexe et demande d'autres outils et applications nécessaires pour s'identifier. Lorsqu'on est enfin parvenu à s'identifier, un message apparaît immédiatement et nous demande de faire un choix : « en donnant votre autorisation, vous déclarez être d'accord de recevoir les messages des services publics adhérents dans votre e-Box sous forme électronique. Vous ne les recevrez plus sur papier ». Heureusement nous n'avons pas cliqué sur « autoriser », comme nous en avons pris l'habitude de manière automatique, avec toutes les fenêtres de « cookies ». Bel exemple d'une manière de se faire piéger par l'outil informatique qui incite les personnes à renoncer aux supports papier. Ces choix ne conviendront évidemment pas à tout le monde, encore moins aux*

---

automatisation des droits vise à rendre automatiques les démarches quand certains critères sont réunis.

*personnes qui n'ont pas les moyens ni la maîtrise des outils qu'on nous impose.*

### **3.5.6 Robotisation, numérisation et emplois.**

Ces « avancées technologiques » participent certainement à la création d'emplois dits techniques, technologiques mais qui nous échappent. Ces nouveaux emplois ne remplaceront jamais tous les emplois que ces nouvelles technologies ont pour but de supprimer : des emplois à faible qualification qui étaient donc accessibles au plus grand nombre.

Loin de nous de revendiquer le retour au côté abrutissant et avilissant de certains de ces emplois à faible qualification. Il faut donc surtout une répartition équitable des profits réalisés par ce remplacement des emplois par les machines, en développant des emplois dans les services publics à la collectivité, par exemple. Des emplois durables et correctement rémunérés.

### **3.5.7 Pertinence et maîtrise de l'outil : deux visions du monde.**

Il est certain que nous pouvons analyser la numérisation croissante de la société comme extrêmement pertinente au regard des objectifs de rentabilité, de consommation, de réduction des coûts de production et des coûts salariaux. Nous vivons dans un monde globalisé, robotisé et numérisé, mais...

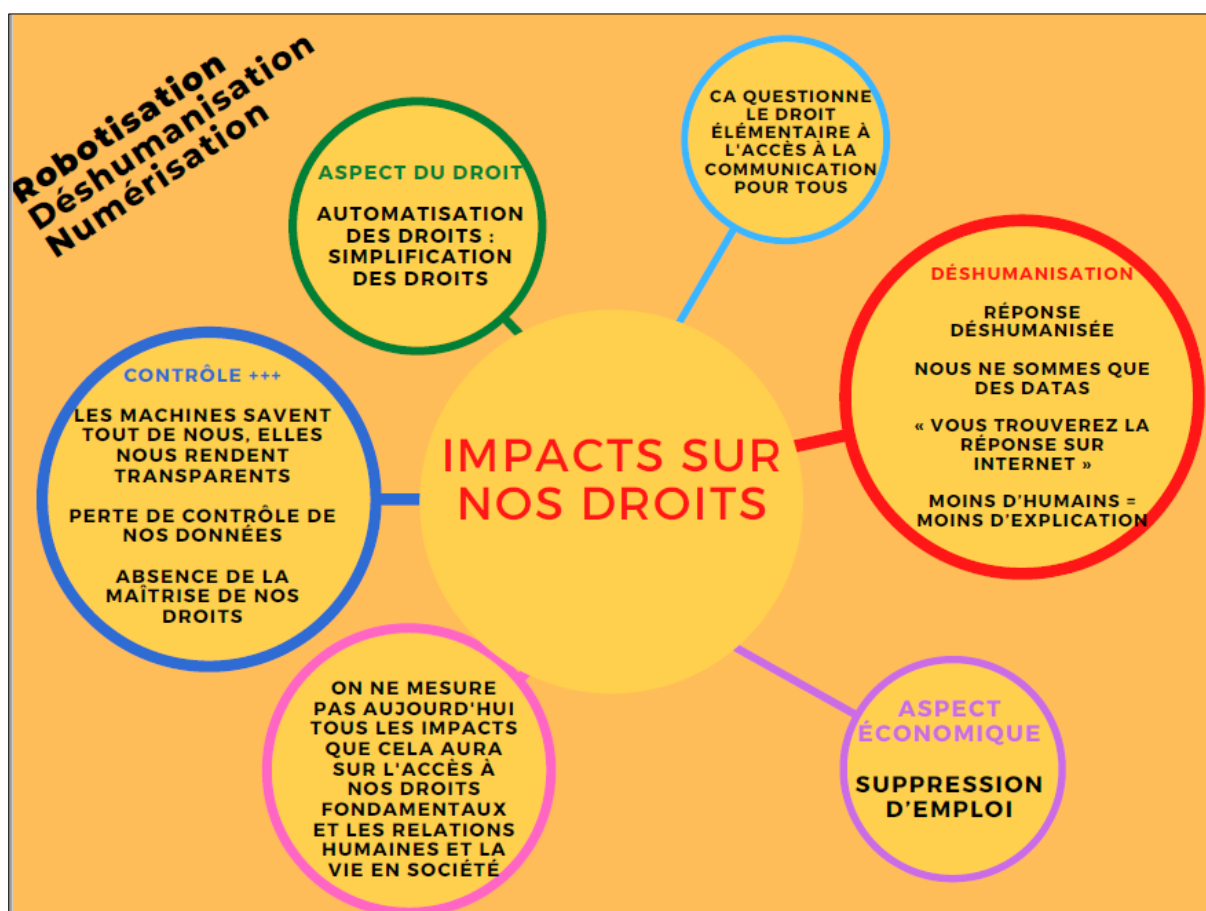
Nous analysons cela au regard de l'impertinence que cela représente par rapport à nous. Nous perdons des relations, des repères, l'accès à nos droits devient de plus en plus difficile, la société se distance de nous encore davantage. Cette accélération de numérisation et de robotisation nie toujours les réalités et les attentes des populations les plus pauvres.

On nous ment aussi sur la prétendue diminution de la pénibilité au travail. Il faut reconnaître également que pour beaucoup de personnes, il n'est pas possible de vivre décemment avec les revenus produits par leur emploi.

Il y a de moins en moins d'emplois pour certaines catégories de personnes, tant à cause de l'ouverture des marchés au niveau mondial, que par une robotisation et une numérisation qui tirent l'ensemble de l'économie. De tels choix de société ne nous conviennent pas.

Il nous revient donc d'apporter dans le débat la question de la production de la technologie qui implique un coût collectif : ce coût considérable et volontairement ignoré qu'est la destruction du bien commun (notre planète et toutes ses ressources, y compris humaines). Cette destruction est entre autres, le résultat d'une production compulsive et d'une exploitation outrancière des ressources et de la main d'œuvre.

### 3.5.8 Un impact sur toute notre citoyenneté.



(Image d'illustration utilisée lors des ateliers de préparation)

Nous avons évoqué plusieurs fois l'aspect transversal des différentes thématiques abordées dans ce travail. On l'aura compris, c'est aussi vrai pour la numérisation et la robotisation qui impactent toute notre vie.

**Nous vivons la numérisation comme un énième recul de nos protections sociales.** En effet, plus la numérisation nous tiendra à distance des processus nécessaires à l'accès de l'information, à des moyens de répondre à nos obligations administratives, etc..., moins nous serons en



mesure de répondre aux multiples exigences qui nous permettent d'obtenir nos droits, de participer à la vie sociale, économique et politique, bref d'exercer notre citoyenneté.

*« La précarité n'offre pas la possibilité de suivre cette robotisation et numérisation. ». « En somme, plus une personne affronte une situation de précarité sociale, plus il lui est difficile d'accéder à ses droits, [...], l'urgence sanitaire, [...] a accru cette relégation technologique des populations défavorisées. La « dématérialisation forcée » n'a pas représenté une simplification, mais « une forme de maltraitance institutionnelle » »<sup>38</sup>*

---

<sup>38</sup> Monde Diplomatique, « Maltraitance institutionnelle » Serge Halimi, Mars 2022, p.1.

## **4. EN APPUI DE NOS RÉFLEXIONS : UNE VIDÉO**

Dans notre démarche collective, nous avons relevé d'une part, l'importance du travail de rassemblement et de prise de parole, d'autre part la nécessité, une fois encore, de la diffusion du contenu de nos revendications et analyses.

Pour cela nous avons établi qu'il était nécessaire de s'appuyer sur l'actualité pour soutenir notre propos. C'est en ce sens que l'initiation de la démarche s'est opérée lors de la Journée mondiale du refus de la misère 2021. Mais aussi nous avons décidé de nous appuyer sur tous les (autres) moyens à notre disposition. Nous avons décidé d'illustrer l'ensemble de notre démarche dans le cadre d'une vidéo que nous diffusons.

Le lien est disponible depuis les sites internet de nos associations, ainsi que sur Youtube.

## 5. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

### *Une histoire faite de répétitions et de résistances.*

La grève de la faim des sans-papiers, élément déclencheur de notre démarche de réflexion et d'interpellation, n'est en fait qu'un « énième » constat de cette mise à l'écart des plus pauvres, de cette ignorance de la souffrance des plus faibles et de cette volonté de rendre transparents les réalités de vie et les espoirs portés par les populations les plus pauvres. La révolte et la lutte des plus écrasés gênent et dérangent le bon fonctionnement « du système ».

*Ainsi, P., militante du Mouvement LST relevait :*

*« Quand je relis des articles de 1988, c'est dur dur, car je vois qu'il y a beaucoup de choses qui n'ont pas bougé. »*

Si la réflexion est actuelle, elle s'ancre dans une lutte de plusieurs dizaines d'années pour la plupart de nos associations. Une lutte qui repose aussi sur les combats des générations précédentes pour être reconnus et considérés comme des êtres humains.

Notre travail collectif d'analyse replonge sans cesse dans notre histoire récente, mais aussi dans le « Rapport général sur la pauvreté », et les vingt dernières années. Ce Rapport général (RGP 1992-94), constitue un ouvrage de référence en matière de participation des plus pauvres dans un engagement politique et citoyen. Nous avons aussi porté un regard incarné sur l'Etat social actif qui nous amène à des constats nécessitant une mobilisation de chaque instant.

Nous savons que nos résistances et nos prises de parole collectives sont indispensables pour que les réponses aux défis qui se posent actuellement à nos sociétés, prennent en compte les espérances des populations les plus opprimées.

**Nous revendiquons (des lois qui favorisent) l'écoute, la reconnaissance, l'encouragement plutôt que l'occultation, le dénigrement ou l'ignorance de ce que disent et font savoir les plus pauvres.**

## *Cinq thèmes, représentatifs d'une large réalité.*

Les thèmes que nous avons choisis de développer dans ce travail ne sont pas isolés les uns des autres et amènent chaque fois à une réalité globale. Nous avons beau aborder les choses sous un thème particulier, il y aura des implications sur toute notre vie. Un problème en entraîne un autre... Sans doute une résolution en entraînerait également d'autres.

Ainsi, nous réaffirmons et revendiquons :

- **La protection sociale et des services publics** performants et accessibles facilement à toutes et tous, restent des leviers essentiels de lutte contre la pauvreté. Cela doit être maintenu et renforcé.

**Nous revendiquons des politiques qui soutiennent et développent : des services publics, notre protection sociale et des "biens communs" accessibles à tout.e.s. En ce qui concerne les éléments indispensables à l'existence : l'habitat, la mobilité, l'accès aux énergies et à l'eau, à la culture, aux soins de santé, à l'enseignement, etc..., ils doivent échapper au marché. Des services publics qui reposent sur des choix d'équité et de redistribution doivent garantir l'accès à ces biens communs à tou.te.s.**

- **Le statut de cohabitant** impacte les revenus et augmente la difficulté de vivre matériellement, limite le droit de vivre en famille, impose des adaptations imaginées et développées pour des questions de survie, et qui produiront des étiquettes de fraudeurs dont on nous affuble. Il est aussi et surtout un outil de contrôle sur nos vies, faites dès lors d'obligations, de sanctions et de non-choix. Cette législation participe ainsi à ce qu'on appelle à LST : " l'arme alimentaire" qui agit, ici et maintenant, sur les plus pauvres.
- **Ce contrôle de nos vies** est omniprésent et empêche l'exercice de notre citoyenneté : interdiction de cohabiter sous peine de sanctions, obligation de se domicilier, répression de la mendicité, contrôle de nos vies, de nos enfants, ...
- **Notre vie de famille** est particulièrement impactée par ces contrôles : placement pour des raisons de pauvreté,

division de la famille ou imposition de maintenir la cohabitation, inversion des rôles (enfant « chef de famille »), dénigrement de notre capacité de parents, ...

**Nous revendiquons la suppression du statut de cohabitant, outil de discriminations d'appauvrissement, de répression, de contrôle.**

- **Les étiquettes, ces noms dont on nous affuble :** « minimexé, SDF, baraqui, black,... » Ces étiquettes nous placent « en marge » de l'humanité. Elles empêchent aussi, par le « délit de sale gueule », l'accès à un logement, à un travail, voire parfois à des droits ou à une aide. Elles nous rendent suspects « à priori » et contribuent ainsi également à cette logique du contrôle.

**Nous revendiquons des lois, une éducation et une culture qui encouragent avec des « étiquettes » positives chacune et chacun, à commencer par les plus faibles et les plus pauvres.**

- **La digitalisation, la numérisation et la robotisation** sont d'abord par essence des outils de déshumanisation. Tant par la suppression des contacts humains, que par la volonté de remplacer une part croissante de travail humain par des machines. En outre, le monde digitalisé renforce encore davantage la fracture numérique entre celles et ceux qui « savent » et les autres, qui « ne savent pas ». De ce fait, plutôt que de favoriser, cela limite encore davantage l'accès et l'exercice de la citoyenneté.

**Nous revendiquons d'autres outils de société, plus accessibles à tous, maîtrisables par tous : des outils conviviaux.**

- **Les plus pauvres, comme point de départ et d'arrivée.** On ne le dira sans doute jamais assez : la démocratie se mesure à la place que peuvent prendre les plus pauvres dans les préoccupations politiques.

Nous le disions déjà ci-dessus, cela doit partir de la parole, de l'expression construite par ceux et celles qui vivent la situation « au bas de l'échelle » : les plus pauvres.

Mais il faut aussi que, de manière générale, toutes les décisions prises mesurent l'impact qu'elles auront sur cette même population. C'est seulement si elles sont bénéfiques pour les plus pauvres qu'elles auront une valeur de promotion de toute la société.

**Nous revendiquons, pour toute décision politique, une « analyse d'impact Ex-ante<sup>39</sup> » de celle-ci sur la population la plus pauvre.**

- **Ces analyses des différentes législations et réglementations** réalisées avec les populations concernées, devraient étudier préalablement les conséquences potentielles au niveau des solidarités, du respect des droits fondamentaux, des conditions de vie...

### *Déshumaniser, ré-humaniser : craintes et espoir.*

Nous relevons dans notre travail, combien les plus pauvres vivent dans une crise permanente. C'est utile de le rappeler dans le contexte actuel de crises successives vécues par l'ensemble de la population.

Au moment de rédiger ces lignes de conclusions, nous vivons une augmentation du coût de l'énergie sans précédent depuis le choc pétrolier de 1974. Cela fait suite à la crise COVID et aux inondations, événements qui ont mis à mal les finances publiques.

Nous savons qu'en pareille situation, les plus pauvres seront à nouveau les premières et les plus grandes victimes....

Mais, comme d'autres également, nous nourrissons aussi l'espoir d'une prise de conscience qui pourrait modifier plus profondément le cours des choses, vers plus de partage, plus de redistribution, plus de reconnaissance de la parole et des aspirations des plus faibles, vers plus d'humanité.

---

<sup>39</sup> Signifie : « au préalable »

***Des outils existent mais sont sous-utilisés. Nous pensons particulièrement à la Conférence Inter Ministérielle (CIM).***

Citons à nouveau ici la parole de Mr Marcourt, Président du Parlement wallon lors de son allocution devant la « Dalle en l'honneur des victimes de la misère », le 18 octobre 2021 :

*« [...] Nous avons tous une part de responsabilité dans notre vie, c'est évident. Mais faire poser la responsabilité sur la personne qui elle-même vit dans la précarité est, pour moi, inacceptable. Et nous devons collectivement continuer ce combat »<sup>40</sup>*

***Nous souhaitons entendre plus souvent de telles paroles politiques..., mais nous revendiquons des engagements concrets.***

...

Nous savons que le combat sera encore long pour garantir la sécurité d'existence, l'accès à l'ensemble des droits et le respect de la dignité pour toutes et tous.

Nous avons gagné de nous mettre ensemble. Nous avons gagné de nous soutenir mutuellement. Nous avons gagné des amis qui rejoignent notre combat. De temps en temps, nous avons réussi à éviter des reculs encore plus importants. Nous avons parfois gagné des combats isolés pour l'une ou l'autre personne, pour l'une ou l'autre famille. Nous sommes plus forts de nos solidarités.

---

<sup>40</sup> Extrait choisi du discours d'accueil de Mr Marcourt, Président du Parlement de Wallonie. 18 octobre 2021.

Mais ces avancées ne sont pas de vraies avancées tant qu'elles ne concernent pas toutes les personnes et familles qui vivent dans ce pays. Nous mesurons nos victoires à ce critère : qu'ont gagné ceux qui sont seuls, ceux qui sont les plus oubliés, les plus abandonnés, ceux que nous ne connaissons pas ? Pour eux, nous n'avons constaté que des reculs, parce que c'est d'une action politique déterminée dont ils ont besoin pour pouvoir accéder à une vie digne d'être humains.

**Ne nous dites pas « nous ne pouvons rien pour vous ». Là où vous êtes, selon votre responsabilité propre, mettez en œuvre tous les leviers dont vous disposez !**

**Nos luttes et nos rassemblements iront en tout cas toujours dans ce sens.**

